



Partenaires en Population et Développement (PPD)

Une Organisation Inter-Gouvernementale
pour la promotion de la coopération sud-sud

PLAN STRATÉGIQUE 2020 - 2024





Partenaires en Population et Développement (PPD)

Une Organization Inter-Gouvernementale
pour la promotion de la coopération sud-sud

PLAN STRATÉGIQUE 2020 - 2024

Complexe du Bureau du Secrétariat de PPD
Agargaon, Dhaka, 1207, Bangladesh

Sommaire

	Sommaire	Page
	Acronymes	4
	Message des Membres du Comité Exécutif de PPD	7
	Membres du Comité Exécutif	8
	Message du Directeur Exécutif de PPD	9
	Résumé Exécutif	11
1	Contexte Général	15
2	Pays Membres de PPD: Vue sur les objectifs communs et diversité	15
3	25 ans d'existence pour PPD: Réalisations et contribution à la CIPD et aux ODD	16
4	Révision du Plan Stratégique 2015 - 2019	18
5	Succès pour l'établissement du cadre conceptuel de la Coopération Sud-Sud	20
6	Mobilisation des Ressources de 2015 à 2019	22
7	Bureau Régional pour l'Afrique (BRA): 5 ans de réalisations pour la promotion de la	23
8	Points forts et points faibles du PPD	24
9	Défis à relever dans le secteur de la population et développement	25
10	Enseignements et considérations	26
11	Analyse de la situation mondiale en matière de population et de développement	27
12	Changements dans le paysage international en matière de développement	29
13	Économie politique de la Coopération Sud-Sud	30
14	Plan stratégique 2020-24	31
15	L'objectif du plan stratégique 2020-24	32
16	Vision, mission et cadre conceptuel du PPD en termes de Coopération Sud-Sud	33
17	Domaines d'action stratégiques prioritaires pour 2020-24	35
18	Objectifs stratégiques, cibles et indicateurs de résultats clés	35
19	Stratégies de changement de la Coopération Sud-Sud (Interventions)	39
20	Leviers de l'institutionnalisation de la Coopération Sud-Sud permettent d'atteindre les objectifs fixés	45
21	Suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan stratégique	48
22	Plan financier et mobilisation des ressources	50
23	Gestion des risques	52
24	Système de gouvernance	53

Acronymes

SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquis
BAII	Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures
BRA	Bureau Régional pour l'Afrique
BAPA	Plan d'Action de Buenos Aires
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CPDRC	Centre de recherche sur la population et le développement en Chine
EARHN	Réseau de santé reproductive en Afrique de l'Est
DE	Directeur Exécutif
ExCo	Comité Exécutif
PF	Planning Familial
HIV	Virus de l'immunodéficience humain
HLPF	Forum politique de haut niveau
HRD	Développement des ressources humaines
ICAAP	Congrès international sur le sida en Asie et dans le Pacifique
CIPF	Conférence internationale sur le planning familial
ICPD	Conférence internationale sur la population et le développement
IIMC	Conférence interministérielle internationale
TI	Technologie de l'Information
PM	Pays Membres
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
RMM	Ratio de mortalité maternelle
NEAPACOH	Réseau des commissions parlementaires africaines de la santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale

NTFs	Groupes de travail nationaux
ODA	Aide au développement Extérieur
CPP	Coordinateur des Papys Partenaires
IPs	Institutions Partenaires
PMNCH	Partenariat pour la santé maternelle, néonatale et infantile
PPD	Partenaires en matière de population et de développement
SR	Santé Reproductive
MR	Mobilisation des Ressources
ODD	Objectifs de Développement Durable
SMART	(Plan d'Action) - Spécifique, mesurable, approuvé, réaliste et limité dans le temps
PS	Plan Stratégique
FACSS	Fonds d'assistance à la Coopération Sud-Sud de la Chine
CTSS	Coopération Triangulaire Sud-Sud
STAS	Services consultatifs techniques Sud-Sud
STEP-UP	Etayer les preuves pour la programmation sur les grossesses non désirées
STI	Infections sexuellement transmissibles
ISF	Indice synthétique de fécondité
NU	Nations Unies
CNUPD	Commission des Nations unies sur la population et le développement
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
HCNUR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
BNUCSS	Bureau des Nations unies pour la coopération Sud-Sud
AMS	Assemblée mondiale de la santé
OMS	Organisation Mondiale de la Santé

Message des Membres du Comité Exécutif de PPD

La vision de PPD est de promouvoir la Coopération Sud-Sud (CSS) pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de population et le programme de santé reproductive pour le développement durable.

PPD, qui a été créé avec le concours de dix pays membres fondateurs en 1994, a élargi ses assises, pour atteindre le nombre de 27 membres en 2019, ce qui représente plus de 60% de la population mondiale dans les régions d'Asie, d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Amérique latine. La préconisation de cette vision signifie le besoin de surmonter divers défis critiques et complexes à la fois, et notamment en ce qui concerne la pandémie mondiale du COVID-19 qui a fait basculer le monde dans une nouvelle ère volatile et précaire. Toutefois, nous demeurons animés d'un grand espoir de vivre dans un monde en développement qui dispose de ressources, de connaissances et de moyens suffisants pour résoudre ces problèmes émergents. Ainsi, il incombe à nos dirigeants de trouver le courage politique de s'y attaquer, et ce en promouvant la Coopération Sud-Sud (CSS). Aujourd'hui, et plus que jamais, nous avons besoin d'un monde plus sain qui nous procure un moment d'unité, de solidarité, de réflexion et de labeur pour faire face à cette crise mondiale sans précédent.

En 2019, PPD a célébré ses 25 ans d'existence, tout comme la CIPD qui a également célébré son 25e anniversaire au cours de la même année. C'est dans le cadre de la CIPD que PPD a lancé les bases de la Coopération Sud-Sud dans les domaines de la santé reproductive, de la population et du développement et a largement contribué à institutionnaliser le processus de la coopération sud-sud. Des progrès remarquables ont été réalisés par les États membres dans la mise en œuvre du programme d'action de la CIPD et des objectifs du millénaire (ODD), pour le développement. A travers tous ces efforts, les parties concernées cherchent à atteindre les objectifs de développement durable grâce à une approche efficace et transformationnelle inhérente à la Coopération Sud-Sud. Dans le même ordre d'idées, les Membres du Conseil d'Administration du PPD ont joué un rôle essentiel dans la gouvernance et l'élargissement des assises qui régissent le processus de la CSS.

La création d'une volonté politique globale, pour promouvoir la CSS et enclencher un changement positif, a besoin de personnes, des institutions et des partenariats travaillant ensemble, dans tous les pays et sur tous les continents, au Nord comme au Sud. Dans le même esprit, on se doit tous d'éviter les fractures sociales afin de favoriser le changement positif à l'échelle nationale et mondiale. Aussi, le succès émergera de la coopération et du partenariat des dialogues politiques, des échanges de connaissances, du partage d'expériences, de la coopération technique et du renforcement des capacités qui relie l'action locale et nationale à l'action mondiale. En outre, PPD est parti de son plan stratégique élaboré pour les cinq prochaines années.

Nous, les membres du Comité Exécutif du PPD, nous nous félicitons de voir que les membres de personnel du Secrétariat et les Coordinateurs des Pays Partenaires (PCC) parviennent à élaborer et

publier le Plan stratégique 2020-24, conçu à partir de leurs propres expériences et ressources. De même, ce plan stratégique a permis de définir des objectifs stratégiques, des cibles et des résultats et interventions clés pour les cinq prochaines années, et ce dans le but général de promouvoir la CSS à l'échelle mondiale, qui appelle à une contribution réelle et effective pour assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous. Ainsi, le plan stratégique du PPD, pour la période 2020-24, contribuera à la réalisation de la CIPD et de l'agenda, à l'orée de 2030, pour servir aussi bien les intérêts du PPD que ceux d'autres pays en développement.

En vertu du plan stratégique présent, les priorités sont centrées sur des domaines clés comme la dynamique de la population, dividende démographique et développement: accès universel à la santé sexuelle et reproductive et droits, y compris le planning familial; santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent; un vieillissement sain et actif; la cohésion sociale des migrants et leur santé sexuelle et reproductive; la santé, y compris la santé reproductive, et la réduction de la pauvreté; l'éradication de la violence fondée sur le genre. Indéniablement, la réalisation des objectifs, consignés dans ce plan stratégique et ambitieux et aura des retombées positives aussi bien sur les pays membres que sur leurs citoyens.

Les membres du Comité Exécutif du PPD se réjouissent de travailler avec les pays membres, les gouvernements, les organes des Nations unies, les organisations internationales, les donateurs, les acteurs concernés et partenaires de développement, pour la mise en œuvre de ce plan.

Membres du Comité Exécutif

Président : Dr. Li Bin , Secrétaire Général de La Conférence Consultative Politique du Peuple Chinois, Gouvernement de la Chine	Vice-président : S.E. M. Harsh Vardhan , honorable Ministre Fédéral, Ministère de la Santé et du Bien-être Familial, Gouvernement de l'Inde
Secrétaire : S.E. Mme Lindiwe Zulu , Ministre du Développement Social, Gouvernement de l'Afrique du Sud	Trésorier : Dr. Habib Ghedira , Président, Directeur Général, Office National de la Famille et de la Population, Gouvernement de la Tunisie
Membre : S.E. M. Zahid Maleque , Ministre de la Santé et du Bien-être de la Familial, Gouvernement du Bangladesh	Membre : S.E. le professeur Benjamin I. B. Hounkpatin , Ministre de la Santé, Gouvernement du Bénin
Membre: S.E. M. Obadiah Moyo , Ministre de la Santé et de la Protection de l'Enfance, Gouvernement du Zimbabwe	Membre: Mme Gabriela Rodríguez Ramírez , Secrétaire Général du Conseil National de la Population, Gouvernement du Mexique

Message du Directeur Exécutif de PPD

Nous sommes extrêmement ravis qu'un nouveau Plan Stratégique Quinquennal [2020-2024] ait été approuvé par l'éminent Conseil d'Administration du PPD. Ce document guidera les activités du programme de PPD jusqu'à la fin de 2024. En outre, PPD, en tant qu'organisation internationale Inter-Gouvernementales (OIG), a toujours fonctionné, depuis 1995, sur la base de Plans Stratégiques qui sont profondément ancrés dans ses valeurs et principes fondateurs, tout en rappelant que l'Organisation a été officiellement lancée en 1994, et ce lors de la CIPD.

Au fil des années, et depuis sa création, le Secrétariat du PPD a eu la chance d'acquérir les compétences conceptuelles et techniques requise pour formuler son propre plan stratégique conformément au standard international reflétant les besoins et les priorités des pays membres. En conséquence, PPD a profité de ces mêmes atouts pour développer le présent plan stratégique [2020-2024], tout en faisant recours à ses propres capacités et ressources.

La reconnaissance que nous avons acquise, sur la qualité du document, grâce à l'aide des acteurs et partenaires nationaux et internationaux a sans aucun doute démontré que le Secrétariat est bien imprégné des besoins et des priorités, des forces et des faiblesses, et qu'il possède un caractère unique qui lui permet d'absorber les avantages comparatifs de tous pays membres du PPD. Plus important encore, l'ensemble de l'exercice a été grandement complété par la participation du personnel du Secrétariat parfaitement imprégné par les principes fondateurs, la responsabilité, la vision, la mission et les objectifs de l'Organisation.

Cette fois, avec l'approbation des membres du Conseil d'Administration et des coordinateurs des pays partenaires (PCC), et lors de la réunion annuelle du Conseil d'Administration tenue à Bali, en Indonésie, en 2018, le Secrétariat du PPD a entamé l'élaboration du plan stratégique dans le cadre d'un processus consultatif rigoureux avec les États membres et les partenaires internationaux les plus proches. Cette même idée a démarré à partir de la réunion des PCC tenue à Bali. Ainsi, PPD a pu bénéficier des conseils et contributions des PCC, et ce lors de la réunion des PCC des pays d'Afrique, qui a été organisée par le Bureau Régional du PPD à Kampala. La réunion consultative de haut niveau des PCC tenue en collaboration avec le Centre de Formation de la Chine (CTC) à Taicang, et avec le soutien de la Commission Nationale de la Santé (NHC) de Chine et l'UNFPA a été également l'occasion d'associer les partenaires internationaux en l'occurrence l'UNFPA et le Bureau des Nations Unies pour la Coopération Sud-Sud (ONUCSS), et des universitaires chinois de haut niveau. L'objectif de ce processus était de garantir l'appropriation du Secrétariat et les pays membres, tout en associant les partenaires pour parachever à sa mise en œuvre. Le Sixième Plan Stratégique a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration du PPD, et ce lors de sa 24ème réunion tenue à Tunis, en Tunisie, en septembre 2019. Les participants ont profité de cette occasion pour présenter leurs félicitations et témoigner de leur considération particulière, à tous les membres du Secrétariat, pour les efforts qu'ils ont déployés, en cette année marquée par le 25ème anniversaire de PPD et par d'autres événements importants.

Je voudrais saisir cette opportunité pour exprimer ma sincère appréciation et ma plus haute gratitude aux Honorables Membres du Comité Exécutif et du Conseil d'administration, ainsi qu'aux coordinateurs des pays partenaires (CPP) pour leurs conseils et leur assistance. Je tiens également à remercier nos partenaires à savoir le FNUAP et l'ONUCSS, pour leurs précieuses contributions et leur apport, tout au long du processus d'élaboration du plan stratégique réalisé en interne pour la première fois dans l'histoire du Secrétariat de PPD. Je souhaite aussi remercier le personnel du Secrétariat, du Bureau Régional d'Afrique et du CTC, Chine, pour tous les efforts qu'ils ont déployés en faveur de la promotion de notre organisation.

Adnene Ben Haj Aissa

Directeur Exécutif

Partenaires en Population et Développement (PPD)

Résumé Exécutif

Partenaires en Population et Développement (PPD) a été créé en 1994 lors de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD). L'objectif de cette Conférence, qui a été tenue au Caire, en Égypte, avec la participation de dix membres fondateurs des pays du monde en développement, était de réaliser le plan d'action de la CIPD (PoA), et ce par le biais du processus du Programme de Coopération Sud-Sud. En 2019, le nombre de pays, adhérant au PPD, est passé de 10 à 27, pour ainsi élargir les assises de cette Organisation Inter-Gouvernementale (OIG) et mondiale qui représente plus de 60 % de la population mondiale. En outre, PPD jouit d'une grande renommée et est reconnu dans le monde entier comme un leader mondial dans le domaine chargé de la promotion de la Coopération Sud-Sud (SSC) en matière de santé reproductive, de population et de développement.

Le processus de la CSS est reconnu comme une approche alternative efficace et pratique pour atteindre les objectifs de la CIPD et de l'Agenda 2030 dans les pays en développement. A ce titre, il est important de signaler que le paysage de l'aide internationale, tout au long de ces dernières années, a beaucoup changé, en même temps que la situation dans les pays à économie émergente, et dont la plupart sont des États membres du PPD, devenant ainsi des pays bénéficiaires et fournisseurs de l'aide internationale. Le document final, issu de la deuxième conférence de haut niveau des Nations unies, tenue sur le processus de Coopération Sud-Sud (BAPA+40), à Buenos Aires, Argentine, du 20 au 22 mars 2019, a permis de mettre en exergue le rôle de la CSS pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour un développement durable Développement. De même, et lors du Sommet de Nairobi ICPD@25, tenu en novembre 2019, le processus de Coopération Technique Sud-Sud (CTSS) a été reconnu comme un outil financier alternatif et fondamental pour réaliser de la CIPD et des OMD.

Avec vingt-cinq ans d'expérience dans la promotion de la CSS et de la CIPD, les pays membres du PPD ont réalisé des progrès remarquables en matière de santé reproductive, de population et de développement. En outre, PPD, en tant qu'organisation inter-gouvernementale, a établi son secrétariat permanent à Dhaka, au Bangladesh, où il a obtenu le statut d'observateur permanent des Nations Unies. Il a également créé son bureau régional à Kampala, Ouganda et un bureau de programme en Chine. Il s'est également fait construire son propre complexe, abritant le siège permanent à Dhaka, et ce grâce aux précieuses et gracieuses contributions des États membres.

En termes de progrès et d'efforts, visant à mettre en œuvre la CIPD, PPD a considérablement amélioré les performances de ses membres pour obtenir de meilleurs résultats, et ce par rapport aux autres pays du Sud. Tout ceci a été rendu possible grâce au processus de la CSS. Ainsi, et au cours des 25 dernières années d'existence pour PPD, les taux de fécondité, dans les pays membres du PPD, ont constamment diminué et devraient atteindre le niveau de remplacement à l'orée de 2030. Aussi, le taux de mortalité maternelle a diminué de près de la moitié, entre 1990 et 2018, car les pays du PPD se sont engagé à faire de leur mieux pour que ce taux reste inférieur à 70 pour 100 000 naissances vivantes, d'ici 2030.

Au cours des deux précédentes décennies, PPD a élaboré plusieurs plans stratégiques (PS), dont le plan 2015-2019 qui comporte six (6) domaines prioritaires (dynamique de la population; accès universel aux services de SR/PF; santé des femmes, des enfants et des adolescents; migration,

vieillesse et réduction de la pauvreté par santé). En termes de mise en œuvre, ces plans passent par six interventions principales, à savoir le (plaidoyer et politique développement; diplomatie en matière de santé et de population; partenariat et networking; gestion et partage de connaissances; renforcement des capacités et coopération technique et renforcement des capacités en faveur de la Coopération Sud-Sud).

Selon une enquête récente, effectuée par PPD avec le concours du FNUAP, plus de 80 % des États Membres du PPD sont dotés d'un programme national pour la santé reproductive, la population et développement; 88% des pays disposent d'une politique et une stratégie nationale pour honorer leurs engagements; 88 % des pays disposent de services de base pour améliorer la santé maternelle et infantile; 57 % des pays mettent l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles et l'intégration du vieillissement dans les plans et politiques, préconisés à l'échelle nationale et 56 % des pays possèdent une, ou plusieurs, stratégies pour traiter le lien existant entre la santé et la pauvreté. PPD a également réussi à institutionnaliser le processus de la CSS dans les domaines de la santé reproductive, la population et le développement, et ce dans l'ensemble de ses États Membres.

Indépendamment des progrès réalisés, en vue de promouvoir la CSS et contribuer à la réalisation de la CIPD et des ODD, en faveur des États Membres du PPD, il n'en demeure pas moins qu'il y a encore des défis importants à relever, tels que le manque d'engagement politique national et l'opérationnalisation du processus de CSS, en tant que modèle alternatif; absence de budgets qui soient alloués au processus de CCS sur le plan national; inexistence de politique au sein du processus de CSS pour les personnes focales; absence de coordination internationale au sein du processus de CSS et manque d'outils pour évaluer les progrès réalisés en matière de CSS.

Malgré l'évolution exemplaire enregistrée au sein du PPD, il reste, néanmoins, de nombreux programmes inachevés et qui doivent être impérativement accomplis. Pour ce faire, le monde doit s'y atteler massivement. A ce titre, il faut noter aussi que les défis qui nous attendent sont énormes: alors que d'ici 2030, 2,1 milliards de bébés verront le jour, 1,9 milliard d'enfants atteindront l'âge de 15 ans; alors que 1,9 milliard de jeunes entreront dans l'âge de la procréation. En outre, 214 millions des femmes, qui veulent éviter une grossesse, demeurent incapables de s'offrir des contraceptifs modernes. En plus, et à l'orée de 2030, nous nous devons de ramener le taux de mortalité maternelle mondial à moins de 70 pour 100 000 naissances vivantes, bien que les risques de mortalité maternelle restent élevés dans de nombreux pays. A cela, il faut ajouter le grand défi de faire baisser la violence sexiste et les pratiques néfastes à zéro à l'orée de 2030. Ce problème n'est pas spécifique à l'Afrique ou à l'Asie uniquement, mais partout dans le monde.

Au regard des 25 années de contributions réussies du PPD pour la réalisation de la CIPD et des ODD, ainsi que des différents objectifs mondiaux en matière de santé, de population et de développement, le Plan Stratégique (PS) du PPD pour les cinq prochaines années, 2020-2024, abordera les questions démographiques critiques et émergentes et ce en renforçant la Coopération Sud-Sud pour la réalisation de la CIPD et de l'agenda 2030 des ODD dans les pays membres du PPD, ainsi que dans d'autres pays en développement. Ainsi et à la lumière d'un processus consultatif de haut niveau, des résultats de recherche dégagés, des priorités globales définies et des retours d'information collectifs acquis, parmi les parties prenantes du PPD, sept priorités ont été identifiées et retenues dans le nouveau Plan Stratégique 2020-24, à savoir:

1. Dynamique de la population, dividende démographique et développement,
2. Accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, y compris le planning familial,
3. Santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent,
4. Vieillir en bonne santé et de manière active,
5. Cohésion sociale parmi les groupes de migrants et leurs Santé Sexuelle et Reproductive ainsi que les droits en la matière
6. La santé, y compris la santé reproductive, et la lutte contre la pauvreté,
7. Prévention de la violence basée sur le genre.

Pour répondre à ces priorités, six interventions stratégiques seront mises en œuvre. Il s'agit de :

- a) Plaidoyer pour garantir l'engagement politique ;
- b) Institutionnalisation de la conférence internationale inter ministérielle sur la coopération sud-sud en population et développement ;
- c) Renforcement des capacités et coopération technique ;
- d) Création d'un centre d'excellence focalisant sur le processus de CSS ;
- e) Partage des meilleures pratiques et gestion des connaissances ; et
- f) Partenariat stratégique, mobilisation des ressources et lancement d'initiatives pilotes.

L'avancement du suivi de la mise en œuvre du plan stratégique, qui constitue un processus structurel, sera évalué par le biais des résultats, des indicateurs de résultats, des stratégies et des produits livrables, ainsi que de l'impact généré sur les domaines prioritaires du PPD. Néanmoins, les principaux acteurs, qui sont impliqués dans la réalisation des sept priorités consignées dans le PS, 2020-2024, seront les Membres du Conseil d'Administration du PPD, le Comité Exécutif, les Coordinateurs des Pays Partenaires (CPP), le Secrétariat et les membres de personnel des bureaux régionaux et du programme, qui seront tous tenus informés, de manière régulière, des priorités stratégiques, des objectifs et des résultats attendus, afin de leur faciliter la tâche et leur permettre d'intégrer les objectifs de l'agenda 2030 dans leurs plans de travail nationaux. En outre, tous les progrès réalisés, dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan au sein des États membres du PPD, seront partagés au cours des ateliers et des réunions qui seront organisés en présence de tous les participants des pays membres de PPD et à des périodes diverses. Toutefois, un engagement politique fort et soutenu consolidé par une appropriation du Plan Stratégique par les principaux acteurs et parties prenantes du PPD, demeurent essentiels, étant donné que le Plan Stratégique constitue un manifeste organisationnel et inconditionnel pour la réalisation des objectifs globaux, tel que promis par les dirigeants de l'Organisation pour atteindre les objectifs de la CIPD et les ODD.

Un format bien précis sera employé, pour la préparation des rapports, pour refléter les progrès périodiques réalisés, et ce avant de soumettre ces documents au Membres du Conseil d'Administration et au Comité Exécutif du PPD, pour examen. Cette étape est utile pour fournir les orientations requises et adopter les mesures correctives nécessaires. Aussi, plusieurs rapports et documents finaux, émanant des conférences organisées et des procédures réglementaires appliquées, et aux décisions prises lors des réunions annuelles du Conseil d'Administration,

constituent tous des outils incontournables pour l'élaboration de comptes rendus et le contrôle de gestion. En outre, et pour tout ce qui est mise en œuvre du Plan Stratégique, PPD assurera la qualité des rapports pour le contrôle de gestion et le suivi des progrès réalisés.

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Plan Stratégique 2020-24, deux missions d'évaluation externe seront conduites. Une première mission sera effectuée, à mi-parcours en fin d'année 2022, et une deuxième, sera réalisée à la fin de la période couverte par le plan, c'est-à-dire en 2024. Les deux missions auront pour objectif d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des résultats escomptés. En outre, cet exercice permettra de réaliser un double objectif: donner la garantie au PPD que les progrès sont sur la bonne voie, d'une part et d'autre part, offrir un retour d'information, y compris la révision des rapports, des stratégies et des activités entreprises. De même, le rapport final permettra d'évaluer l'état d'avancement des travaux, dans le cadre du Plan Stratégique, afin de pouvoir bien définir l'impact et le succès enregistré au niveau de ce Plan Stratégique.

PPD dispose d'un plan de mobilisation des ressources pour la collecte régulière des cotisations auprès pays membres. Ce plan sera complété par un travail d'accompagnement assuré par les partenaires, à l'instar du FNUAP; ainsi que la nécessité de travailler en étroite collaboration avec les donateurs potentiels dans le cadre de Coopération Sud-Sud et Triangulaire, comme le Fonds d'Assistance à la Coopération Sud-Sud (FACSS) du gouvernement de la Chine. Cet effort demande, également un travail dans le cadre de partenariats bilatéraux, tel que conclu avec les pays membres comme l'Inde ; en plus de la nécessité d'assurer une bonne gestion du complexe de PPD, en tant que moyen efficace et durable pour renflouer davantage les caisses du PPD.

Toutefois, certains risques ont été identifiés, tels que l'absence d'un niveau optimal d'engagement pris de la part des parties prenantes concernées, l'évolution constante des questions émergentes et les changements technologiques, en plus de changements constants qui touchent l'équipe dirigeante au plus haut niveau de l'Organisation. Néanmoins, PPD reste fermement déterminée à atténuer le degré de ces risques et à impulser les résultats et les objectifs qui sont consignés dans le Plan Stratégique 2020-2024. En outre, PPD est fortement engagé à travailler sans relâche pour apporter l'innovation requise, contribuer à la promotion du processus de la CSS et d'utiliser cette option comme une alternative de programmation et de financement qui vise à appuyer les efforts de tous les pays et leur permettre de renforcer les actions entreprises au niveau national, et ce en termes de politiques et de programmes qui sont élaborées pour atteindre les objectifs de la CIPD et des ODD.

1. Contexte Général

Partenaires en Population et Développement (PPD) est une organisation intergouvernementale composée de 27 pays en développement d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et du Moyen-Orient. Cette Organisation représente 59% de la population mondiale. PPD a été créé en 1994 lors de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) au Caire. Son objectif est de promouvoir et renforcer les liens et le processus de Coopération Sud-Sud (CSS), en matière de santé reproductive (SR), de population et de développement et ce dans le cadre du programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD). La même Conférence a été ensuite renforcée par les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), qui ont été adoptées par la communauté internationale en 2000. En outre, PPD jouit d'une grande réputation et bénéficie d'une reconnaissance mondiale en tant qu'organisation intergouvernementale dédiée à la promotion de la Coopération Sud-Sud (CSS). Le même processus de CSS est universellement reconnu comme un outil, à la fois efficace et précieux, et une modalité adéquate axée sur les résultats pour garantir un système de développement durable en faveur de toutes les nations du Sud.

2. Pays Membres de PPD: Vue sur les objectifs communs et diversité

Actuellement, 83 % de la population mondiale vit dans les pays en développement. Alors que le Programme d'Action de la CIPD reste un projet inachevé, les objectifs de développement durable (ODD), tel qu'adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU), en septembre 2015, ont bien permis d'établir un nouveau programme de développement fiable et durable. Plus tard, en 2019, le Sommet de Nairobi a fixé l'agenda pour transformer le monde, et ce en mettant fin à tous les cas de décès maternels, des besoins non satisfaits en matière de planning familial, et de la violence sexiste et pratiques néfastes contre les femmes et les filles, à l'orée de 2030. Aussi, les pays membres du PPD, qui représentent la majorité de la population des pays en développement, se trouvent confrontés à des défis identiques dans le domaine de la population, la santé reproductive et le planning familial, des thèmes qui doivent tous être traités comme les priorités au sein du PPD d'ici 2030.

Les pays membres du PPD représentent une grande diversité en termes d'économie, taille de la population et taux d'accroissement, ainsi que pour la situation, en matière de santé et de santé reproductive, d'accès aux services et des infrastructures de services, etc.. En effet, six pays membres - la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Pakistan, le Bangladesh et le Nigeria - figurent parmi les dix pays les plus peuplés du monde. En plus, la population des pays membres varie de 1,7 million en Gambie à 1 395,4 millions en Chine. Aussi, l'indice synthétique de fécondité (ISF) varie de 1,82 en Thaïlande à plus de 5,0 au Bénin, au Mali, au Nigeria et au Yémen. De même, le taux de mortalité maternelle (nombre de cas de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes), en 2015, varie de moins de 18,3 en Chine, à plus de 405, au Bénin. La fertilité des adolescentes (nombre de naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans), varie de 6, en Chine, à 109, au Nigeria. Par ailleurs, il y a aussi une grande diversité, entre les pays, en termes de leur économie, des niveaux d'alphabétisation des adultes, de la proportion d'accouchements gérés par des assistants qualifiés et d'utilisation des contraceptifs. Si cette grande diversité reflète, d'une part, un degré variable, du soutien technique et financier nécessaire à la réalisation des objectifs et des plans de la CIPD, tel que démontré par certains pays, cela implique également qu'il existe des possibilités de partage, d'échange et d'apprendre les uns des autres, d'une autre part.

3. PPD's 25 ans d'existence : Réalisations et contributions à la CIPD et aux ODD

Le monde a célébré le 25^{ème} anniversaire de la CIPD en 2019, en même temps que celui du PPD qui fête ses 25 ans d'existence déjà. En effet, agissant dans le cadre de la CIPD, PPD a jeté les bases du processus de Coopération Sud-Sud (CSS), et ce dans les domaines de la santé reproductive, de la population et le développement. De même, la CIPD constitue une source pionnière pour les OMD et ODD, chose qui souligne bien l'importance de la CSS au niveau mondial.

Durant les 25 ans d'expérience et d'expertise en matière de CSS et de CIPD, des progrès remarquables ont été réalisés par les pays en développement, et ce dans les domaines de la santé reproductive, de population et de développement. En outre, les études ont bien montré que d'importantes institutions, focalisées sur la CSS, telles que le Centre d'Excellence pour la Population et le Développement, les institutions de réseautage, les accords et les conventions, les groupes de travail nationaux pour la CSS, l'institutionnalisation des conférences interministérielles nationales et internationales, ainsi que les services de documentation et d'échange d'expériences, entre les décideurs politiques, les parlementaires et les responsables de programmes, ont été mises en place et peuvent bien contribuer, dans une large mesure, à la réalisation de l'agenda de la CIPD et des ODD à l'orée de 2030.

Les pays membres de PPD sont:

- **Asie Pacifique** : Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Pakistan, Sri Lanka, Thaïlande et Vietnam
- **Afrique subsaharienne** : Bénin, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Gambie, Kenya, Mali, Nigeria, Sénégal, Afrique du Sud, Ouganda et Zimbabwe
- **Moyen-Orient et Afrique du Nord** : Égypte, Jordanie, Maroc, Tunisie et Yémen
- **Amérique latine** : Colombie et Mexique.

Au cours des 25 dernières années, PPD, en tant qu'organisation intergouvernementale, a installé le siège de son Secrétariat à Dhaka, au Bangladesh, a obtenu le statut d'Observateur Permanent auprès des Nations Unies et a établi son bureau régional à Kampala, en Ouganda. Il a, également, mis sur pied un bureau de programme à Taicang, en Chine, et a construit son propre siège à Dhaka grâce aux contributions généreuses de ses Etats membres. Aujourd'hui, PPD est devenu une organisation intergouvernementale de grande envergure qui compte 27 pays membres, partageant tous les mêmes principes et s'engageant à atteindre une vision commune dans la promotion du processus de CSS, tout en œuvrant, également, pour la réalisation de l'agenda mondial en matière de population et de santé reproductive et de développement durable. PPD a mis en place un système de gouvernance solide et fiable, dirigé par son Conseil d'Administration, qui se compose de Ministres et Hauts Fonctionnaires Gouvernementaux, des Coordinateur de Pays Partenaire (PCC) ainsi qu'un réseau constitué de 23 institutions partenaires basées dans 14 pays membres. Le Comité Exécutif, qui constitue l'organe décisionnel, est composé du Président et du Vice-président, Secrétaire, Trésorier ainsi que cinq membres élus par le Conseil d'Administration pour un mandat de trois ans. Le Secrétariat du PPD est dirigé par un Directeur Exécutif qui est chargé, avec le concours d'une équipe de professionnels qualifiés et nommés par le Comité Exécutif, de la supervision de toutes les activités entreprises par l'Organisation.

Depuis sa création, PPD a organisé une série d'événements internationaux, dont 16 Conférences internationales interministérielles consécutives (IIMC), sur la Coopération Sud-Sud en matière de population et de développement. Par ailleurs, la Conférence elle-même, s'est transformée en une institution d'envergure internationale, et qui est une plateforme mondiale. PPD a aussi mis en œuvre un certain nombre de programmes/projets, à l'instar du Programme de développement du Leadership, programme de renforcement du Visionary Leadership, Projet STEP-UP, le Programme Advanced Family Planning, Programme de bourses d'études pour le renforcement des capacités, ainsi que le projet de mise en place de cliniques communautaires. Tous ces programmes ont été réalisés au profit des pays membres.

PPD s'est engagé également dans la documentation des meilleures pratiques et leur diffusion pour faire en bénéficier d'autres pays. Dans ce cadre, il a été procédé à la publication de toute une série de livres, dont *Sharing Innovative Experiences*, *Population Policy Series*, *Ageing: Learning from Global South and South-South Cooperation in Catalyzing Achievement of ICPD and SDGs 2030 Agenda*.

Le programme de bourses Sud-Sud du PPD a contribué, de manière significative, à l'émergence de la prochaine génération de leaders du Sud dans le domaine de la santé reproductive, de la population et du développement. En outre, et grâce aux contributions de ses pays membres, l'Égypte, l'Inde et l'Afrique du Sud, le programme de bourses d'études de PPD offre, chaque année, pas moins de 40 bourses d'études pour des programmes de diplôme et de master dans population, développement et santé publique. La Chine offre également plus de 400 bourses de formation annuelles aux pays en développement. Par ailleurs, les pays membres du PPD proposent différents cours de formation pour améliorer les compétences techniques et renforcer les capacités de leadership auprès des prochaines générations et des leaders du Sud, qui sont spécialisés dans les domaines de la santé reproductive.

PPD a contribué de manière significative à l'impulsion des services de la santé mondiale, chose qui a permis à ses pays membres d'en profiter pleinement et d'enregistrer les meilleures performances par rapport aux autres pays du Sud, et ce en termes de progrès inhérent à la CIPD et aux OMD. Par ailleurs, et au cours des 25 dernières années, les taux de fécondité dans les pays membres du PPD n'ont cessé de diminuer et devraient atteindre le niveau de remplacement d'ici 2030. Aussi, le taux de mortalité maternelle a également diminué de près de la moitié entre, 1990 et 2018, et les pays se sont engagés à réaliser une performance de moins de 70 pour 100 000 naissances vivantes à l'orée de 2030.

Le transfert de technologie et l'échange de services, dans le domaine de la santé reproductive, est un autre domaine dans lequel la CSS a enregistré des progrès remarquables. De même, le gouvernement chinois a fait don de plus d'un million de DA, alloués à l'achat de contraceptifs, et d'un montant 900 000 DA, pour acquérir des équipements médicaux et de santé reproductive, pour certains États membres du PPD. En outre, le gouvernement de l'Inde a contribué à hauteur de 1,2 million de DA, alloués pour la construction de 36 cliniques communautaires dans les zones rurales du Bangladesh, et ce afin de faciliter l'accès aux services de soins et de santé de base pour les populations situées dans zones lointaines et difficile à atteindre. Aussi, PPD s'est chargé de la coordination et de la mise en œuvre de ce projet qui contribuera à réduire davantage le taux de mortalité maternelle au Bangladesh.

Par ailleurs, PPD travaille avec le FNUAP, en tant que partenaire stratégique et ce depuis la création du PPD en 1994. Récemment, PPD a consolidé son programme de partenariat avec le FNUAP et impulser davantage le processus de CSS dans les domaines de la santé reproductive, de la population et du développement. Dans le même ordre d'idées, un protocole d'accord (MoU) a été signé, au mois d'avril 2018, entre PPD et le FNUAP.

4. Révision du Plan Stratégique 2015 – 19

PPD se base sur son plan stratégique élaboré tous les cinq ans. Ce plan stratégique, qui a pris fin en décembre 2019, avait été entamé en 2015. Avant le démarrage des préparatifs pour mettre sur pied le Plan Stratégique 2020-24, une évaluation a été faite afin de mieux comprendre l'efficacité de la mise en œuvre du Plan Stratégique 2015-2019 et assimiler les défis rencontrés lors de sa mise en œuvre. Ainsi, le PS 2015-2019 comporte six priorités qui sont mises en œuvre par le biais d'un cadre conceptuel inhérent au processus de CSS, et ce sur la base de six interventions fondamentales. Ainsi, ces priorités servent de plateforme régissant les éléments clés qui sont employés pour promouvoir la CSS. Ces priorités sont les suivantes :

1. Intégrer la dynamique de la population dans le plan de développement national,
2. Garantir l'accès universel aux services de SR/PF,
3. Améliorer la santé des mères, des enfants et des adolescents,
4. Promouvoir la cohésion sociale des migrants et assurer l'égalité au niveau de l'accès aux services de santé,
5. Promouvoir un vieillissement en bonne santé, et
6. Contribuer à la réduction de la pauvreté, en passant par une meilleure santé, et notamment en termes de santé reproductive et de planning familial.

Six domaines d'intervention de la CSS, tel que préconisée par PPD:

1. Plaidoyer et élaboration de politiques
2. Diplomatie en matière de santé et de population
3. Partenariat et relations
4. Gestion et partage des connaissances
5. Renforcement des capacités et assistance technique
6. Renforcement des capacités et Coopération Sud-Sud

Une enquête récente (2019) a été menée par PPD en collaboration avec le FNUAP sur la contribution de la CSS aux domaines prioritaires du PPD et dont les principaux résultats dégagés sont les suivants :

SLa CSS a contribué au progrès de la SR, de la population et du développement dans les pays. Plus de 80 % des États membres du PPD avaient un programme national en matière de SR, de population et de développement, compte tenu de l'engagement de la CIPD et de ceux qui prônent la réalisation des ODD. Environ 76 % des pays disposaient d'une politique ou d'une stratégie pour traiter les questions liées à la CIPD et aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. La majorité des pays avaient créé un point focal pour s'occuper des questions de population dans le cadre de la Coopération Sud-Sud.

Amélioration de l'accès universel aux services de Santé Reproductive et de Planning Familial. Les pays du Sud eux-mêmes ont estimé que la Coopération Sud-Sud était une mesure corrective pour remédier à leur situation en matière de SR et de PF. Les données de cette enquête ont montré que 88 % des pays disposaient d'une politique et d'une stratégie nationales pour concrétiser cet engagement.

Amélioration de la santé maternelle et infantile. L'enquête a révélé que plus de 88 % des pays disposaient de services essentiels. Quatre-vingts pour cent des pays avaient assuré des soins obstétricaux d'urgence et des soins post-partum et néonataux essentiels. L'accessibilité à l'avortement sans risque, y compris les soins post-avortement, a été constatée dans 71 % des pays. Le recrutement et la formation d'accoucheuses qualifiées étaient disponibles dans 76 % des pays.

Promotion du vieillissement en bonne santé. Les pays membres du PPD ont déjà pris des initiatives comme l'organisation de séminaires et de conférences internationales pour partager les connaissances et les expériences avec plusieurs pays et améliorer les services rendus aux personnes âgées. Les pays insistent sur le renforcement des capacités institutionnelles et l'intégration des plans de vieillissement dans les stratégies et politiques nationales.

Chaque année, le gouvernement de la Chine organise un séminaire international sur le vieillissement en bonne santé pour partager les meilleures pratiques appliquées dans des pays membres de PPD ainsi que d'autres pays du monde.

Promotion de la cohésion sociale de la population migrante en leur assurant les services de soins de Santé Reproductive. Les migrants sont souvent conditionnés, non seulement par le désir d'avoir de meilleures opportunités économiques et sociales, mais aussi par d'autres raisons telles que les conflits, la violence, les persécutions, le changement climatique et les catastrophes. Les situations spécifiques de migration et de migration forcée posent de sérieux défis en termes de protection, de prévention contre la criminalité, ainsi que des conditions logistiques et de relations diplomatiques entre les pays.

Amélioration de la compréhension de la relation entre la pauvreté et la santé, y compris la SR. L'étude a montré que 56 % des pays avaient une politique, ou des stratégies bien précises, pour examiner le lien entre la SR et la pauvreté. Certains pays comme la Chine, l'Inde, l'Égypte, la Thaïlande et l'Afrique du Sud ont accordé une attention particulière à la lutte contre les disparités régionales et socioéconomiques. Certains pays ont fourni une assistance technique à d'autres pays pour les aider à mieux comprendre la relation entre la pauvreté et la SR.

PPD a également réussi à institutionnaliser la CSS dans les domaines de la SR, de la population et du développement. Des progrès remarquables ont été accomplis par les États membres qui ont nommé un ministre ou un responsable politique de haut niveau, équivalent au ministre adjoint, comme membres du Conseil d'administration du PPD. Ces membres ont joué un rôle vital dans la gouvernance de la Coopération Sud-Sud pour atteindre les objectifs de la CIPD et les ODD. Ces pays ont institutionnalisé un mécanisme financier pour contribuer, au budget de PPD, avec un montant minimal de 20 000 Dollars Américains. Grâce à ces contributions, PPD est parvenu à créer un fonds commun collectif de 1,6 million de dollars par an, en moyenne, (fonds de base et fonds de subvention). Ce fonds est utilisé pour le fonctionnement et la gestion des activités liées à

la CSS. En outre, 58 % des pays ont déclaré avoir plusieurs initiatives nationales pour promouvoir le processus de la CSS dans les domaines de la SR, de la population et du développement. Environ 60 % de ces pays ont constitué une équipe spéciale, à l'échelle nationale, chargée de promouvoir la Coopération Sud-Sud dans le domaine de la population et de la SR. Ces points focaux (ou groupes de travail) pourraient jouer un rôle de catalyseur dans la promotion de la Coopération Sud-Sud, bien que peu d'entre eux soient constitués avec une allocation financière. Les instituts de formation et de recherche pourraient contribuer grandement à promouvoir la Coopération Sud-Sud au niveau national s'ils étaient soutenus financièrement par leurs gouvernements respectifs.

5. Réussite dans l'installation des cadres conceptuels de la CSS comprenant les éléments suivants :

5.1 Plaidoyer et élaboration de politiques : Mener des activités de plaidoyer fondées sur des données probantes pour des politiques, de budgets et de programmes rationnels.

Au cours de cette période, PPD a réussi à organiser 16 conférences internationales interministérielles successives sur la Coopération Sud-Sud en matière de population et de développement, et ce en partenariat avec les pays membres, le FNUAP et d'autres partenaires. PPD a organisé plusieurs consultations et manifestations internationales pour plaider en faveur de la prise en compte des questions émergentes pertinentes. Dans le même ordre d'idées, PPD a organisé quatre réunions successives de consultation de haut niveau, a accueilli le Congrès International sur le sida en Asie et dans le Pacifique (ICAAP12), organisé quatre réunions de consultation de Haut Niveau à propos du processus de la CSS, ainsi que quatre séminaires internationaux successifs sur le vieillissement en bonne santé.

Résultats:

- Mise en place d'un Forum international sur la Coopération Sud-Sud dans le domaine de la Population et du Développement,
- Contribution aux politiques et aux plans de développement pour faciliter l'accès universel aux services de SR/PF,
- Engagement accru des décideurs et des directeurs de programme pour examiner, de manière concrète et tangible, les questions prioritaires en matière de Population, de SR et de l'égalité au niveau du genre, et traduire toutes ces mesures en actions tangibles et concrètes,
- Amélioration du partage de l'information et de la communication entre les pays membres sur la base de programmes plus efficaces et axés sur les résultats, essentiellement, sur les programmes de la SR/PF,
- Renforcement des systèmes et des structures d'appui au niveau national pour une Coopération Sud-Sud plus efficace.

5.2 Diplomatie en matière de Santé et de Population : Contribuer à un dialogue mondial sur les politiques préconisées et encourager des approches inclusives qui soutiennent le développement humain à l'échelle mondiale, réduire les inégalités, répondre aux priorités et respecter les priorités des pays en développement.

PPD a eu une participation active aux activités de la plate-forme mondiale de plaidoyer, en particulier dans les événements de l'ONU comme la Commission des Nations Unies sur la Population et le Développement, l'Assemblée Mondiale de l'OMS, la 2ème Conférence des Nations Unies sur la Coopération Sud-Sud (BAPA +40), réunions préparatoires du Sommet de Nairobi. PPD a été également impliqué dans les travaux du comité de programme international en tant que membre. Une réunion technique a été tenue par PPD pour explorer la possibilité de mettre en place un centre de diplomatie en matière de santé et de population avec la collaboration de l'OMS.

Résultats:

- Promotion de la Coopération Sud-Sud à l'échelle mondiale en tant qu'outil de SR, de Population et de Développement pour atteindre les objectifs de la CIPD et les ODD.
- Contribution au dialogue sur la Santé et la Population avec un rôle dans le choix des meilleures décisions mondiales et appuyer les politiques et programmes nationaux.

5.3 Renforcement des capacités et coopération technique : *Les pays membre ont mis en place des programmes de formation axé sur le renforcement des capacités et soutenu la coopération technique pour appuyer les capacités individuelles, organisationnelles et sociétales dans d'autres pays.*

L'Égypte, l'Inde et l'Afrique du Sud octroient, régulièrement des bourses d'études de troisième cycle, d'une durée d'un an, ou des cours de plus courte durée.

En outre, le gouvernement chinois, offre chaque année, des bourses de formation de courte durée à plus de 400 hauts fonctionnaires, directeurs de programmes et prestataires de services, tous spécialisés dans le domaine de la population et de la santé reproductive et planning familial. Ces bourses sont offertes à d'autres pays membres du PPD et à d'autres pays en développement. Par ailleurs, et œuvrant en collaboration avec le gouvernement chinois et le FNUAP, PPD a organisé des ateliers focalisés sur le renforcement des capacités pour les CPP travaillant sur le processus de CSS. Le transfert de technologie et l'échange de différents services dans le domaine de la santé reproductive est un autre secteur dans lequel les acteurs chargés de la CSS ont fait des progrès remarquables.

Résultats

- PPD et ses Pays Membres ont facilité et accordé plus de 2 900 bourses de formation de courte durée dans le domaine de la population et de la santé de la reproduction.
- PPD a facilité la participation de 127 candidats aux programmes de bourses d'études dans le domaine de la SR, de la Population et du Développement. Environ 150.000 DA versés, en nature, annuellement par les 3 pays (Égypte, Inde et Afrique du Sud).
- Création de "Centres d'Excellence en matière de population et de développement pour la Coopération Sud-Sud".
- Des cours de formation modulaires institutionnalisés tels que la population et le développement, destinés aux personnes chargées de la CSS,
- Renforcement des compétences techniques et programmatiques du personnel dans les domaines thématiques prioritaires,

- Capacité soutenue pour l'exploitation des résultats de la recherche fondée sur des données probantes pour la mise en place de politiques, planification et élaboration des programmes. Développer une grande expertise et mettre en place une bonne capacité institutionnelle pour soutenir les progrès politiques et programmatiques réalisés dans le domaine de la SR, de la population et du développement, et ce afin d'assurer l'accès universel aux soins et services dans le domaine de la SR.

5.4 Gestion des connaissances : Faciliter le partage de l'information, des expériences et de l'expertise par le biais de la CSS.

Résultats

- Publication de l'ouvrage dans la série sur les politiques (1) "Tendances des politiques de Population dans les pays en développement".
- Publication de l'ouvrage dans la série sur les Politiques (2) en matière de vieillissement : Leçons à retenir des pays du Sud
- Publication de l'ouvrage sur la Coopération Sud-Sud en tant que catalyseur pour impulser la réalisation des objectifs de la CIPD et des OMD à l'horizon de 2030
- Coordination des échanges bilatéraux et la Coopération Sud-Sud parmi les Pays Membres
- Contribution aux changements des politiques en tant que référentiel à propos des meilleures pratiques employées dans les pays membres.

5.5 Partenariat et relations: Des programmes de partenariat sont instaurés pour contribuer et influencer le dialogue politique mondial sur la santé reproductive, la population et le développement. Renforcer et étendre le domaine de partage de l'information, la planification concertée, à propos des programmes et le plaidoyer commun par le biais de partenariat et de la constitution de coalitions pour accélérer la réalisation des objectifs de la CIPD et des ODD.

Outcome/results

- Partenariat avec le PMNCH, l'OMS et Women Deliver, pour la mise en œuvre de projets communs dans le domaine de la CSS,
- Renouvellement et renforcement du partenariat avec le FNUAP par la signature d'un protocole d'accord pour la mise en œuvre des projets de la CSS,
- Etablir de nouvelles formes de partenariat avec l'ONUCSS,
- Utilisation de plateformes mondiales, opérant sur la base du partenariat, pour traiter des questions démographiques émergentes et promouvoir le CTSS {BAPA+40, Forum politique de haut niveau (HLPF), CIPD 2018, CIPD+25, etc.

6. Mobilisation des ressources de 2015 à 2019 (5 ans)

Des progrès ont été réalisés par PPD dans la mobilisation des ressources au cours des cinq dernières années (2015-2019), et ce malgré les difficultés et les défis rencontrés. Le montant total des ressources mobilisées s'élève à 14 444 910 Dollars Américains répartis comme suit: (1) Secrétariat PPD: 8 248 895 Dollars Américains (57%) ; (2) Bureau Régional Afrique du PPD: 3 996 015 Dollars Américains (29%) (3) Bureau du programme PPD Chine : 2.200.000 Dollars Américains (15%). Ces

ressources mobilisées ont permis d'atteindre les objectifs fixés, tels que le succès de la CIIM sur la CSS, la construction de bureaux PPD, le renforcement des capacités, la mise en œuvre de projets innovants en plus des travaux de documentation et de recherche.

Les fonds mobilisés, tel que démontré ci-dessus, n'inclut pas les contributions en nature. Par exemple, (1) Contribution directe des PM pour soutenir les bourses à long et à court terme, en organisant des séminaires, des ateliers et des conférences. L'Égypte, l'Inde et l'Afrique du Sud contribuent, en moyenne, avec un montant de 150 000 Dollars Américains par an pour l'octroi de bourses au PPD; (2) les activités de projets bilatéraux de Coopération Sud-Sud entre les PM; (3) le budget partagé des PM pour accueillir des conférences interministérielles sur la Coopération Sud-Sud en matière de population et développement.

Pour l'organisation d'une conférence inter ministérielle, la contribution du pays hôte est évaluée à pas moins de 50 000 Dollars Américains, une somme qui devrait être mobilisée pour la tenue d'une telle manifestation internationale.

La répartition des sources de revenu du Secrétariat PPD est comme suit :

Source de Revenu de 2015 à 2019 (in USD)		
1	Fonds de base constitué par les ressources reçues des pays Membre à titre de cotisations	3 321 990
2	Fonds reçu de la part des donateurs pour projets (FNUAP, Inde et autres)	1 399 880
3	Fonds reçu, de la Chine et autres Pays Membres, pour la construction du local du bureau PPD	2,235,500
4	Fonds reçus du Bangladesh et autres sources pour ICAAP12	1,055,380
5	Fonds provenant des ressources propres (loyer de locaux)	236 145
Revenue Total		8,248,895
Moyenne de revenu annuel		1.6 million

Les revenus globaux du Secrétariat, au cours des cinq dernières années, s'élèvent, à peu près, à 8 248 895 Dollars Américains., dont 40% sont constitués du Fonds de Base, 13% des conférences et réunions, 27% pour le projet construction du siège PPD, et le reste 3%, sous forme de revenu de loyer.

7. Bureau Régional pour l'Afrique (BRA): Cinq ans de réalisations dans la promotion de la SR/PF et de la CSS.

Au cours des cinq (5) dernières années, le Bureau Régional Afrique de PPD (PPD/ARO) a apporté des contributions significatives et tangibles pour l'amélioration des politiques de SR/PF et du climat de financement en Afrique. Il y a eu une amélioration importante au niveau des connaissances et une reconnaissance évidente des liens étroits entre la SR/PF, d'une part et d'autre part, du processus de développement par l'ensemble des décideurs politiques et les principaux dirigeants gouvernementaux des pays concernés. Le financement des programmes de SR/PF par les gouvernements et les bailleurs de fonds internationaux s'améliore, de même que le niveau des

engagements que les pays ont signés dans les domaines de la SR/PF. En outre, la Coopération Sud-Sud s'est améliorée dans les domaines de la SR/PF, ce qui a permis aux pays de partager les bonnes pratiques, les enseignements tirés et les expériences retenues pour une meilleure programmation et une mise en œuvre de la SR/PF. Certains des projets que le BRA a menés pour promouvoir la SR/PF ainsi que la CSS sont résumés ci-dessous :

Le BRA a mobilisé des comités régionaux tels que le Réseau des Comités Parlementaires Africains de Santé (NEAPACOH), le Réseau de Santé de la Reproduction en Afrique de l'Est (EARHN) pour un plaidoyer de haut niveau. Ces efforts ont été déployés afin d'impulser l'engagement et accroître l'investissement du gouvernement dans les domaines de la SR, population et développement et accélérer la réalisation des ODD et la CIPD dans les pays africains membres au PPD.

Grâce aux réunions tenues par NEAPACOH, des contacts ont été établis avec plus de 600 décideurs venant de 29 pays africains. Ces réunions ont permis de dégager plusieurs résultats tels que l'Appel à l'Action de Kampala et les Résolutions qui constituent des recommandations importantes et précieuses pour relever les défis politiques et financiers dans le domaine de la SR/PF et la CSS. EARHN est composé de pays comme l'Ouganda, le Kenya, l'Éthiopie, le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie et le Sud Soudan. Les réunions ont constitué d'excellentes plates-formes pour le partage d'information Sud-Sud et l'apprentissage des bonnes pratiques dans le domaine de la SR/PF entre les pays et parmi eux. En particulier, les pays ont fait part des progrès accomplis dans la mise en œuvre du FP 2020 et d'autres engagements connexes à la PF/SR, et ce en soulignant certaines bonnes pratiques et leçons retenues que d'autres pays pourraient reproduire chez eux. Les pratiques novatrices et rentables, visant à améliorer l'accès aux services et à l'information, en matière de PF en Éthiopie, au Kenya et au Rwanda, ainsi que les bonnes pratiques visant à accroître le dividende démographique de l'Ouganda et du Kenya, ont également été partagées.

En outre, le BRA de PPD a organisé les réunions des coordinateurs des pays partenaires de la région Afrique (PCC), afin de renforcer les capacités pour la Coopération Sud-Sud dans le domaine de la SR/PF, la population et le développement. Au niveau national, le BRA PPD a organisé des réunions de renforcement des capacités visant à accroître les connaissances des décideurs politiques et les aider à mieux comprendre les liens entre la PF/SR et le développement pour une meilleure prise de décision. Des réunions dans les pays ont également été organisées pour assurer le suivi et l'appui technique nécessaire pour aider les pays à mettre en œuvre les engagements pris par les pays en matière de SR/PF, y compris la mobilisation de ressources pour la SR/PF. Tous les pays ont élaboré des plans d'action SMART pour repositionner la SR/PF comme une question transversale pour le développement. Des réunions ont été organisées dans les pays suivants : Ouganda, Kenya, Sénégal, Bénin, Burkina Faso, Tanzanie et Sénégal. Le BRA de PPD poursuivra ses efforts pour organiser des réunions similaires au Ghana et au Zimbabwe, ainsi que dans d'autres pays africains.

8. Points Forts et limites du PPD

Points Forts du PPD:

- Organisation intergouvernementale unique et comprenant 27 pays tous œuvrant pour la promotion de la CSS en matière de SR, Population et Développement, et bénéficiant du statut d'Observateur Permanent auprès de l'ONU et de Statut Diplomatique au Bangladesh,

- Ministres ou Chefs de Programmes Nationaux de Population, siégeant au Conseil d'Administration du PPD,
- Financé par les cotisations des membres et les contributions en nature provenant des pays ainsi que par les fonds propres de l'organisation,
- Représentant plus de 59% de la population mondiale avec une culture, une expérience et une couverture globale de 4 régions du monde,
- Les économies émergentes et pionnières, dans les pays du Sud, sont membres au PPD,
- La Coopération Sud-Sud est reconnue à l'échelle mondiale comme un moyen efficace pour réaliser les objectifs de la CIPD et les ODD, qui sont également reconnus dans le document final du BAPA+40 et celui de la CIPD +25,
- La Conférence Internationale Inter Ministérielle sur la Coopération Sud-Sud sert de plateforme internationale influente pour le partage d'expériences et de dialogue politique en matière de population et de SR/PF.

Limitations

- Les questions de la CIPD sont des questions intersectorielles, alors que les points focaux nationaux de PPD opèrent soit dans le domaine de la santé, soit la population ou le développement social,
- Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour la mobilisation des ressources et la résolution du problème de l'institutionnalisation de la Coopération Sud-Sud dans les pays membres.
- Une diversité manifeste entre les pays membres, qui crée beaucoup de défis,
- La coopération Sud-Sud est une initiative ou une approche relativement nouvelle dans le domaine de la coopération internationale et il n'existe aucune expérience qui pourrait servir de source d'inspiration,
- La mobilisation des ressources demeure un défi à relever en termes de CSS

9. Défis à relever dans le secteur de la population et le développement

Malgré les énormes progrès accomplis pour promouvoir la Coopération Sud-Sud dans les domaines de la population et du développement et SR, quelques problèmes persistent et entravent toute tentative de progrès de la coopération sud-sud.

Ces problèmes sont énumérés ci-dessous :

- Absence d'institutionnalisation et d'opérationnalisation de la Coopération Sud-Sud en tant que modèle alternatif de développement dans le contexte d'un agenda mondial tel que la CIPD et les OMD:*** le renforcement institutionnel est essentiel pour approfondir la Coopération Sud-Sud. L'absence de centre d'excellence fait que la Coopération Sud-Sud, dans les domaines de la population et du développement, de l'innovation, des nouveaux partenariats, du partage des connaissances et de l'élargissement des approches qui se sont révélées efficaces et utiles.
- Insuffisance ou Absence de ligne budgétaire nationale et de financement prioritaire des donateurs dédiés spécifiquement pour la Coopération Sud-Sud:*** Les fonds alloués au

niveau national sont insuffisants, de même que la Coopération Sud-Sud en matière de santé reproductive, de population et de développement n'est toujours pas un secteur prioritaire de la part des donateurs internationaux.

- c) **L'inexistence d'un cadre stratégique qui promeut le rôle de la Coopération Sud-Sud et de la Coopération triangulaire:** Il est nécessaire d'élaborer un cadre stratégique pour la Coopération Sud-Sud en tant qu'instrument de réalisation de l'ordre du jour de la CIPD et des ODD à l'horizon 2030.
- d) **Manque de connaissances et de compétences des personnes focales nationales en matière de CSS :** Les connaissances et les compétences sont essentielles pour qu'un professionnel comprenne et mette en œuvre la CSS pour l'atteinte des objectifs de la CIPD et des ODD. Toutefois, il a été constaté que ces compétences faisaient défaut chez certaines personnes focales. L'efficacité et l'efficience globales de la CSS doivent être grandement améliorées par un meilleur plaidoyer, la recherche de consensus et le renforcement des capacités.
- e) **Absence de Coordination Internationale dans le domaine de la CSS.** Comme la CSS n'est pas suffisamment ancrée dans le domaine du développement, et les ressources disponibles sont limitées, la coordination internationale, qui exige l'établissement de partenariats multiples, devient un élément clé de la CSS en matière de population et de SR/PP.
- f) **Outils insuffisants pour mesurer la contribution de la Coopération Sud-Sud:** Les pays du Sud ne disposent pas d'outils suffisants pour mesurer et évaluer comment l'échange de connaissances, de compétences, de ressources et de savoir-faire technique, à travers la coopération Sud-Sud, contribue à la réalisation de l'agenda mondial.

10. Enseignements tirés et considérations.

- a) L'établissement de centre d'excellence peut contribuer à promouvoir la Coopération Sud-Sud. Davantage d'efforts devraient être déployés pour établir des Centres d'Excellence plus efficace au service de la Coopération Sud-Sud dans le domaine de la Population et du Développement. Il est essentiel de créer des Centre d'Excellence dans les pays en développement pour une gestion efficace des connaissances, la recherche, l'innovation, la documentation et la diffusion des meilleures pratiques et la traduction des programmes de la CIPD et des ODD en politiques et programmes.
- b) Le renforcement des capacités est essentiel pour les responsables qui sont impliqués dans le processus de la CSS. De même, des initiatives doivent être prises pour mettre en place un vaste programme de formation axé sur le renforcement des capacités des agents de liaison qui sont chargés de la Coopération Sud-Sud et d'autres responsables gouvernementaux dans les pays en développement. Ces initiatives devraient être prises conjointement par le FNUAP, PPD et les autres organes des Nations Unies qui sont concernés par la promotion de la Coopération Sud-Sud,
- c) L'absence de cadre stratégique ne permet pas de mesurer facilement le progrès réalisé par la Coopération Sud-Sud. Par conséquent, un cadre stratégique devrait être élaboré pour promouvoir le rôle de la CCS dans l'appui à l'innovation, aux nouveaux partenariats, au partage des connaissances et à l'élargissement des meilleures pratiques afin d'intégrer les objectifs de la CIPD et des ODD 2030 dans les politiques et programmes préconisés à l'échelle nationale.

- d) Bien que les pays soient la principale force motrice pour le financement de la Coopération Sud-Sud, il n'en demeure pas moins que d'autres initiatives sont indispensables pour assurer l'allocation d'un budget national au profit de la Coopération Sud-Sud. Les donateurs ou les agences internationales doivent accorder la priorité au financement de la Coopération Sud-Sud. La création et l'opérationnalisation du groupe de travail national, œuvrant pour la CSS et la mise en réseau efficace, sont appelés à collaborer avec les institutions de recherche et de formation et les ONG pour identifier les lacunes politiques et impulser les initiatives politiques au niveau national.
- e) Les programmes de partenariat entre les gouvernements et les donateurs revêtent une importance capitale. Les gouvernements et les organisations internationales devraient envisager à s'engager davantage envers la CSS dans le domaine de la population et du développement, en particulier en ce qui concerne les questions émergentes de faible fécondité et de vieillissement, les besoins non satisfaits en matière de PF, le développement des jeunes pour exploiter le dividende démographique, la santé et la réduction de la pauvreté, les services de SR/PF dans les zones difficiles à atteindre, la violence fondée sur le genre, la situation humanitaire et les situations de conflit, ainsi que l'exploitation pertinente des données.

11. Analyse de la situation mondiale en matière de population et de développement

11.1 Programme inachevé de la CIPD et ODD: Recours aux tendances démographiques pour stimuler la croissance économique et réaliser un développement durable

11.1.1 Se préparer pour les prochains 2,1 milliards de bébés

A l'horizon de 2030, environ 2,1 milliards de bébés sont attendus dans le monde entier, ce qui nécessite dès maintenant une préparation massive pour assurer leurs besoins fondamentaux. Entre 2025 et 2030, 63 bébés, sur 1 000, naissent en Afrique, 25 sur 1 000, naissent en Asie et 16, sur 1 000, naissent en Amérique latine et dans les Caraïbes. On s'attend à ce que le taux de la mortalité infantile en Afrique, augmente pour atteindre 60%, alors que ce taux devrait chuter en Asie à 35%, entre 2015 et 2030. Il est également prévu, selon les projections, qu'environ 60 millions, des 2,1 milliards de bébés, nés entre 2015 et 2030, ne pourraient pas survivre jusqu'à leur premier anniversaire ; et qu'environ d'autres 85 millions pourraient mourir avant l'âge de 5 ans, si les mesures nécessaires ne seront pas prises.

11.1.2 Se préparer pour les prochains 2 milliards d'adolescents et jeunes

Au niveau mondial, 1,9 milliard d'enfants atteindront l'âge de 15 ans, à l'horizon de 2030. Rien qu'en Afrique, quelques 474 millions de jeunes devraient atteindre l'âge de 15 ans au cours de la période 2015-2030. Par contre, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes devraient connaître une baisse de 10%, 8% et 6%, respectivement, et ce au niveau du nombre de personnes qui auront atteint l'âge de 15 ans entre 2015 et 2030. La moitié des jeunes qui auront atteint l'âge de 15 ans, entre 2015 et 2030, résideront en Asie, et un quart d'entre eux en Afrique. Les adolescents et les jeunes deviennent sexuellement actifs, s'exposant ainsi aux risques de grossesse précoce et d'infections

sexuellement transmissibles (IST), dont le VIH. La croissance rapide, du nombre d'adolescents et de jeunes, risque d'entraver les efforts déployés pour la lutte contre le VIH/SIDA, et en particulier dans les pays où l'épidémie de VIH est assez répandue.

11.1.3 Améliorer la qualité des soins de santé reproductive pour le milliard de femmes en âge de procréation

Les données montrent que 1,9 milliard de jeunes seront en âge de procréer vers 2030. La moitié d'entre eux sont des femmes qui tomberont enceintes ou accoucheront au cours de cette période. Ainsi, on se doit tous de garantir leur accès aux soins et aux services de santé et de reproduction, une condition fondamentale pour la poursuite des progrès vers la réalisation de nombreux objectifs, en termes de développement. En outre, la plupart des pays constituent des endroits où l'on prévoit la croissance la plus rapide du nombre de femmes en âge de procréer, ayant des besoins non satisfaits en matière de contraception, où les risques de mortalité maternelle sont élevés et où les soins de maternité sont insuffisants.

11.1.4 Répondre à des besoins insatisfaits en matière de PF

Dans le monde, 214 millions de femmes veulent prévenir la grossesse mais ne peuvent pas obtenir des contraceptifs modernes. Toutes les femmes doivent avoir le nombre d'enfants qu'elles souhaitent et choisir le moment de leur grossesse conformément à leurs droits légitimes. Les besoins non satisfaits sont élevés chez les femmes en âge de procréer dans les pays à forte croissance démographique. Les pays auront plus de difficultés à répondre aux besoins des femmes et des filles qui veulent prendre des décisions concernant leur propre santé sexuelle et reproductive et leurs garantir droits en matière de procréation, à satisfaire les demandes de contraceptifs modernes, à répondre aux besoins des femmes âgées entre 20 à 24 ans, qui étaient mariées ou vivaient en union libre avant l'âge de 18 ans, à assurer un avortement sans risque et à protéger les filles et les femmes des mutilations génitales féminines dans les pays concernés.

11.1.5 Réalisation du programme mondial de réduction du Taux de Mortalité Maternelle (TMM)

L'objectif mondial est de ramener le taux de mortalité maternelle, à l'échelle mondiale, à moins de 70 pour 100 000 naissances vivantes à l'orée de 2030. Toutefois, les risques maternels restent élevés dans de nombreux pays, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie. Cependant, il convient de rappeler que toutes les vies peuvent être sauvées si les interventions nécessaires sont disponibles, y compris les programmes de planning familial, les soins prénatals, l'assistance qualifiée à l'accouchement, les services obstétriques d'urgence et les services d'avortement sans risque. Le Plan d'Action de la CIPD veille sur l'impulsion de l'égalité au niveau du genre et l'autonomisation des femmes, et notamment en garantissant leur accès à l'éducation et leur participation au processus politique, tout en déployant de plus grands efforts pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et, surtout, en veillant à ce qu'elles aient la possibilité de contrôler leur propre fécondité, mais sont incapables de pouvoir réaliser cet objectif.

Situation dans les pays membres au PPD	Taux
Taux de Prévalence Contraceptive, %	8.2-84.6
Taux de Fertilité	1.55-6.35
Besoins non satisfaits en terme, %	2-40
Mortalité Maternelle, /100.000	35-630
Taux de naissance chez les Adolescents par 1000	6-189

11.1.6 Violence fondée sur le genre

Il est difficile de parvenir à l'élimination totale de la violence sexiste et des pratiques néfastes à l'orée de 2030, car ceci constitue un vrai problème, pas seulement pour l'Afrique ou l'Asie, mais également pour le monde entier. Il est nécessaire de savoir ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné, et d'explorer les approches qui peuvent aider les gouvernements à mettre fin à la menace de la violence et des pratiques néfastes qui guettent les femmes et les filles. Les Etats membres du PPD ont progressé dans le développement de stratégies de prévention de la violence sexiste et sont disposés à partager leurs approches avec les pays du Sud, y compris tous les Etats Membres.

11.1.7 Droit aux soins de santé sexuelle et reproductive dans des contextes humanitaires et précaires

La recrudescence des niveaux de conflits, de guerres, de crises humanitaires et de mouvements de migration connexe, conjuguée à la mobilité, au changement climatique et d'autres aléas environnementaux, exposent les femmes, les adolescentes, et même les enfants, à un risque accru de violence, d'exploitation et de mauvais soins de santé sexuelle et reproductive. Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCNUR), le nombre total de personnes déplacées dans le monde a augmenté consécutivement au cours des sept dernières années, pour atteindre 65 % dix ans auparavant. Rien qu'en 2018, près de la moitié des personnes déplacées sont des enfants.

11.1.8 Répondre aux besoins des personnes âgées

À l'échelle mondiale, le nombre total de personnes âgées de 60 ans ou plus devrait passer de 901 millions en 2015 à 1,4 milliard en 2030. Il a été rapporté, qu'entre 2015 et 2030, 1,1 milliard de personnes atteindraient leur 60e anniversaire. Cette structure de changement démographique est due à la fois à la baisse de la fécondité et à l'amélioration de la survie à un âge plus avancé. Le taux de croissance de la population âgée sera différent d'une région à l'autre. Rien qu'en Asie, à titre d'exemple, le taux des personnes âgées devrait augmenter de 66%, celui de l'Afrique de 64 %, celui de l'Amérique du Nord de 41 % et celui de l'Europe de 23%.

12. Changements dans le paysage international en matière de développement

Ces dernières années ont vu des changements spectaculaires au niveau des l'orientation et des objectifs prévus pour organiser le système de l'aide publique au développement (APD). Aussi,

nombre de nos donateurs ont réduit le nombre de pays et de programmes qu'ils financent. Ainsi, l'évolution du paysage du développement international présente certains risques, mais elle ouvre également de nouvelles perspectives en matière d'efficacité de l'aide. Les bailleurs de fonds cherchent désormais à travailler avec des partenaires de mise en œuvre capables de mener des interventions multisectorielles et multidimensionnelles. Ainsi, le paysage du développement international traverse une période de changements rapides où les donateurs non traditionnels apportent de réelles contributions aux résultats du développement. En outre, le monde dispose désormais d'institutions de développement intergouvernementales telles que la nouvelle banque de développement du BRICS et la Banque Asiatique d'Investissement dans les Infrastructures (BAII).

Au cours des dernières années, les pays ont fait des efforts pour réformer le système d'aide au développement. Par conséquent, des innovations ont été apportées au système de gouvernance, le partenariat mondial et la coopération au développement ont été initiés et le processus de révision de l'APD a été lancé pour la création d'un nouveau concept complémentaire plus large. De même, la communauté internationale a commencé à dépasser la sphère étroite de l'Aide Pour le Développement pour s'intéresser au domaine beaucoup plus vaste et plus diversifié de la coopération et le développement. Cependant, la plupart de ces changements ne sont pas suffisants pour relever les défis du développement au XXI^e siècle. En termes d'ODD, l'agenda de 2030 oblige la communauté internationale à s'orienter vers un nouveau système de financement. Une estimation provisoire des ressources nécessaires à la réalisation des ODD situe le chiffre entre un et quatre mille milliards de dollars par an, ce qui est impossible à atteindre avec le rythme des flux officiels actuels. Toutefois, il a été constaté que l'APD n'a guère dépassé 140 milliards de dollars par an.

La croissance économique internationale et le dynamisme des nouvelles puissances du monde en développement ont créé un monde plus multipolaire. Mais le groupe le plus novateur est constitué par un ensemble homogène de prestataires du Sud qui réclament de nouveaux principes, priorités et procédures. Cette approche est bien différente de celles adoptées dans le cadre de la Coopération Nord-Sud.

13. Économie politique de la Coopération Sud-Sud

Aujourd'hui, un certain nombre d'écoles et de réflexions politiques et économiques soulignent l'importance de la Coopération Sud-Sud en tant qu'approche ou modèle alternatif qui peut servir les intérêts du développement international. La Conférence de Buenos Aires, tenue en Argentine en Mars 2019 (BAPA+40), a permis d'adopter une résolution qui exhortait la communauté internationale à renforcer et appuyer la CSS et Triangulaire en tant que meilleur levier pour contribuer à la réalisation des ODD. Depuis l'adoption du BAPA, la Coopération Sud-Sud s'est imposée comme un paradigme distinct et novateur et s'est avérée comme un outil incontournable et précieux pour renforcer les capacités et promouvoir le processus de développement.

A travers les objectifs de développement durable (ODD), la Coopération Sud-Sud constitue un facteur primordial dans la mise en œuvre de l'agenda 2030. L'objectif 17, à titre d'exemple, vise à " revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable " et met particulièrement l'accent sur le rôle crucial de la CSST dans la réalisation du programme 2030. Il fixe également des

objectifs pour la CSST, à savoir 17.6 (technologie, innovation et transfert de connaissances) et 17.9 (renforcement des capacités à l'appui des plans nationaux de mise en œuvre de tous les ODD). Tous les pays se sont engagés à atteindre ces objectifs de 2030. La CSS ne cesse de croître grâce à la croissance saine des économies des pays du Sud, qui permet à un nombre croissant de pays de s'engager dans le processus de la coopération et d'accroître leur offre d'aide aux programmes de développement. Le Sommet de Nairobi 2019 pour accélérer la CIPD25 a permis de redynamiser le soutien de la communauté internationale, et mis en exergue l'influence des économies du Sud dans la promotion de la Coopération Sud-Sud.

Compte tenu de la grande diversité et de l'accroissement des possibilités concurrentielles, qu'offre le rapprochement entre les différents gouvernements, l'accès à l'assistance technique et à la coopération, pour résoudre les problèmes liés à la transformation de la CIPD et des ODD en plans d'action nationaux et à leur réalisation dans les délais prévus, la Coopération Sud-Sud, peut être considéré comme un complément à l'APD ou à la Coopération Nord-Sud.

La proximité des expériences est donc un catalyseur essentiel pour promouvoir le renforcement des capacités dans les pays en développement et pour accentuer, dans le même ordre d'idées, les principes régissant l'essence même de la Coopération Sud-Sud.

14. Plan Stratégique 2020-24

Compte tenu des 25 années de contribution fructueuse de PPD pour la réalisation des objectifs de la CIPD et des OMD, la prochaine stratégie quinquennale de PPD devrait porter sur le programme inachevé de la CIPD et les objectifs de développement durable à l'orée de 2030. Le Plan stratégique 2020-24 du PPD doit fournir un cadre conceptuel de la Coopération Sud-Sud, en tenant compte de sa contribution, de son rôle et de son impact sur le développement pour traiter les questions critiques et émergentes de santé reproductive, de transition démographique et de développement. Ce plan proviendra des relations intergouvernementales, ainsi que des contributions des uns et des autres pour assurer un développement commun. L'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et aux droits, en matière de reproduction pour tous, se heurte à des difficultés majeures plus que jamais auparavant.

Il est important, pour la communauté internationale et pour chaque gouvernement national, que ces engagements soient de nature politique ou financière et que les gouvernements, les donateurs, les fondations ou le secteur privé aient la capacité institutionnelle de les réaliser aux niveaux mondial et national. PPD est mondialement connu comme une Organisation intergouvernementale unique pour travailler avec ses pays membres, l'ONU et les organisations internationales pour la création et l'expansion de plates-formes mondiales pour promouvoir la CSS et pour mener un plaidoyer basé sur des preuves afin de mobiliser les engagements politiques, techniques et financiers pour atteindre la CIPD et les ODD, ainsi que d'autres engagements mondiaux. L'environnement mondial de financement et la santé en matière de reproduction, la population et la transition démographique dans les pays en développement au cours des prochaines années devraient être plus compliqués mais les possibilités seront également offertes. Ces défis et ces opportunités nous encouragent à concevoir ce Plan Stratégique Quinquennal 2020-24 qui vise à y répondre efficacement pour

obtenir des résultats positifs. Il est également convaincant pour la famille du PPD, de travailler plus dur et de collaborer ensemble pour apporter l'innovation et promouvoir la CSS en tant que mécanismes alternatifs de planification et de financement.

Cet effort est également nécessaire pour aider les pays à renforcer les actions au niveau national, et surtout pour appliquer les changements politiques et programmatiques prévus, en vue d'atteindre les objectifs consignés dans l'agenda de PPD.

15. L'objectif du plan stratégique 2020-24

L'objectif principal de ce Plan Stratégique 2020-24 est de faire face aux problèmes de population critiques et émergents, y compris la santé en matière de reproduction et la pauvreté, et ce en renforçant la Coopération Sud-Sud pour réaliser le programme inachevé de la CIPD et les ODD, consignés dans l'agenda 2030 dans les pays membres du PPD et les autres pays en développement. "Des Vies Saines et Bien-être" - l'objectif 3 des objectifs du Millénaire pour le développement (ODD), dont le développement humain est au cœur des préoccupations. La dynamique démographique est un déterminant clé de l'objectif 3, mais elle ne peut être atteinte sans un équilibre harmonieux entre la population, d'un côté, et le développement social, économique et environnemental, d'un autre. La dynamique de la population, y compris les changements dans la taille, la structure et la distribution géographique de la population, peut avoir des répercussions directes et indirectes sur le processus de développement socio-économique.

Il est vrai que la dynamique de la population pose de plus en plus de défis, mais elle peut aussi offrir d'importantes possibilités de développement durable. Ce Plan Stratégique 2020-24 abordera les problèmes récurrents ainsi que les problèmes émergents auxquels sont confrontés les pays membres de PPD, à l'instar du taux élevé de la fécondité et de croissance démographique rapide, les besoins non satisfaits en planning familial, l'accès universel à des soins de santé abordables, y compris la santé reproductive et le planning familial, la santé maternelle, la migration, le vieillissement et la pauvreté. Les politiques doivent être renforcées davantage pour relever les défis et saisir les opportunités liées à une forte et lente croissance démographique et au vieillissement de la population, ainsi qu'aux flux de migration et phénomène d'urbanisation.

Un dividende démographique qui peut non seulement avoir un impact positif sur le développement, mais qui ne peut se concrétiser que si des investissements sont faits pour la création de nouveaux emplois et impulser davantage les secteurs de l'éducation et la santé, y compris la santé reproductive, et en particulier pour les femmes et les enfants démunis.

Aujourd'hui, plus de 200 millions de femmes dans le monde ont un besoin non satisfait dans le domaine du planning familial. Satisfaire les besoins de ces femmes, ainsi que la demande future aura un impact direct sur la taille future de la population. En outre, le vieillissement de la population peut offrir des possibilités de développement socioéconomique, mais à condition que les personnes âgées bénéficient d'une bonne santé et qu'elles soient en mesure de participer activement à la vie économique, sociale et politique.

Aider les pays à collecter et à analyser des données et à produire des éléments d'information, sur la façon dont la dynamique démographique est liée au développement durable, permettra certainement

de ventiler les statistiques sociales, économiques et environnementales vitales par tranche d'âge, sexe et lieu de résidence. Cet exercice permettra aussi de fournir les informations indispensables pour des politiques ciblées. Il faut également renforcer les capacités des secteurs public et privé en matière de collecte et d'analyse des données démographiques, y compris les recensements et les enquêtes. Un plaidoyer et un dialogue efficaces, aux niveaux national et international, sont nécessaires pour assurer le soutien technique et financier nécessaire à une intégration efficace des questions démographiques dans le plan national ainsi que dans les programmes et les changements politiques escomptés.

L'objectif global du Plan Stratégique 2020-24 de PPD est de promouvoir la CSS à l'échelle mondiale, et ce en apportant une contribution notable pour assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous et à tous les âges. Ainsi, le plan stratégique 2020-24 contribuera à la réalisation des objectifs de la CIPD et des ODD.

16. Vision et mission de PPD, Cadre Conceptuel de la Coopération Sud-Sud

Vision

To promote South-South cooperation for attaining the global population and reproductive health agenda for sustainable development.

Mission

Réaliser la vision à travers le plaidoyer soutenu, le renforcement des capacités, le réseautage, la gestion/partage de connaissances et le transfert de technologie dans les domaines de la SR, population et développement, et ce dans le cadre de la Coopération Sud-Sud.

Principes de base

Afin de remplir la mission de PPD, les pays membres ont convenu d'un certain nombre de valeurs et de principes communs pour guider les relations et le mode de travail au sein du Conseil d'Administration, du Comité Exécutif, ainsi que parmi les membres du personnel du Secrétariat du PPD et des partenaires. Parmi ces valeurs et principes, les engagements de PPD portent essentiellement sur:

- **Un modèle de développement axé sur les ressources humaines:** PPD reconnaît l'interdépendance entre la santé et les droits sexuels et reproductifs, la population et la croissance économique, et pour parvenir à réaliser un mode de développement durable. Ce principe conduit PPD à considérer les personnes comme la ressource la plus importante et précieuse pour le développement.
- **Travailler en symbiose avec les priorités des pays membres :** PPD s'alignera et répondra aux priorités des pays membres en matière de santé et de droits de reproduction, y compris le planning familial et le VIH/SIDA, ainsi que la population et le développement.
- **Équité :** PPD s'engage à œuvrer pour l'égalité et l'équité entre les personnes dans tous les pays, en particulier l'égalité au niveau du genre et l'autonomisation des femmes et des

filles. PPD s'efforce aussi à faire prévaloir l'équité au sein des États membres, entre les pays en développement, ainsi qu'entre les pays développés et ceux en développement.

- **Respect mutuel et solidarité:** Tous les pays membres - quels que soit leur taille, leur système politique, leur puissance économique, leurs croyances religieuses ou leur culture – bénéficient des mêmes droits et responsabilités, et ont un droit de regard égal sur toutes les affaires de PPD.
- **Responsabilité et transparence:** PPD applique des normes élevées de bonne gouvernance, de transparence et de responsabilité envers les parties prenantes. Ces normes sont reconnues comme étant le fondement même qui régit la pertinence et la pérennisation de PPD.

Cadre Conceptuel de la Coopération Sud-Sud

Le schéma 1 montre l'interdépendance entre le développement et les six domaines d'intervention de la Coopération Sud-Sud en tant que domaines d'intervention prioritaires du PPD a) Plaidoyer en faveur des engagements politiques ; b) Institutionnaliser la conférence interministérielle internationale sur la population et le développement ; c) Renforcement de capacités et coopération technique ; d) Création de Centre d'excellence pour servir le processus de la CSS ; e) Partage d'expérience et gestion des connaissances ; f) Partenariat stratégique, mobilisation des ressources et initiatives pilotes en matière d'innovation.

Schéma 1



17. Les domaines d'action stratégiques prioritaires pour 2020-2024

Sur la base de l'examen de la mise en œuvre du plan stratégique 2015-2019 et de l'analyse de la situation mondiale actuelle de la population et de la SR/PF, les domaines prioritaires stratégiques suivants sont retenus pour le prochain plan quinquennal de PPD:

1. Dynamique de la population, dividende démographique et développement
2. Accès universel à la santé sexuelle et reproductive, y compris le planning familial
3. Santé des mères, des enfants et des adolescents
4. Vieillir actif et en bonne santé
5. Cohésion sociale des migrants et accès aux services de SR/PF
6. Santé, y compris la santé reproductive et la réduction de la pauvreté
7. Prévention contre la violence fondée sur le genre.

18. Objectifs stratégiques, cibles et indicateurs de résultats clés

Le Plan Stratégique de PPD 2020-24 présente 7 objectifs appuyés par des cibles/résultats stratégiques et des indicateurs de résultats clés.

Objectif stratégique 1 : Renforcer les programmes de partenariats pour améliorer la capacité des pays membres et les aider à intégrer la dynamique démographique dans le plan national de développement afin d'atteindre les objectifs de la CIPD et les ODD.

Cibles/Résultats:

1. Chaque pays membre œuvre pour renforcer les politiques et les programmes nationaux afin de satisfaire les besoins croissants des personnes en vue d'atteindre les objectifs de la CIPD et les ODD.
2. Chaque pays membre a reconnu l'importance de la Coopération Sud-Sud et travaille pour l'institutionnaliser au niveau national en vue de bénéficier du dividende démographique et améliorer la santé et le bien-être des populations.

Les pays membres du PPD se sont engagés à:

Intégrer la dynamique de la population dans les plans et programmes de développement nationaux afin d'assurer des relations harmonieuses entre la croissance démographique et le développement social, économique et environnemental.

Engagements de PPD à Tunis, septembre 2019

Principaux indicateurs

- Un certain nombre de pays ont modifié leurs politiques et intégré efficacement la dynamique démographique dans leurs plans et programmes nationaux de développement
- Un certain nombre de pays ont étendu la couverture des services de SR/PF
- Chaque pays membre du PPD a utilisé les données démographiques pour tenir compte des projections et des scénarios et parvenir à formuler des objectifs de développement prospectifs, des cibles et des politiques.
- Deux tiers des pays membres de PPD incluent la CSS en population et la SR/PF dans leurs stratégies de coopération internationale.

- Chaque année, les pays membres de PPD apportent une ou deux contributions pratiques sous diverses formes au profit du partenariat Sud-Sud.

Objectif stratégique 2: Renforcer le partenariat Sud-Sud pour l'intégration de la santé reproductive dans les politiques et programmes nationaux et garantir l'accès universel aux services de santé reproductive et de planning familial.

Cibles/Résultats:

1. Chaque pays membre a pris des engagements fermes pour élaborer des politiques et offrir des investissements qui favorisent l'intégration de la santé reproductive au sein de leur stratégie nationale.
2. Chaque pays membre a reconnu l'importance de la Coopération Sud-Sud pour assurer l'accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive et de planning familial dans le pays.

Les pays membres du PPD se sont engagés à:

Elaborer des lois, des politiques et à offrir des investissements et des approches innovantes appropriés qui garantissent l'accès universel au planning familial et à la santé sexuelle et reproductive et soutiennent les initiatives visant à atteindre l'objectif des Trois Zéros d'ici 2030.

Engagements de PPD à Tunis, septembre 2019

Principaux indicateurs

- Un certain nombre de pays ont garanti aux femmes, âgées de 15 à 49 ans, l'accès aux soins de santé reproductive, à l'information et à l'éducation
- Proportion de femmes en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans) dont les besoins en matière de planning familial sont satisfaits par les méthodes modernes (accès à pas moins de cinq méthodes).
- Un certain nombre de pays ont multiplié les investissements nationaux, et autres formes d'investissements institutionnels, dans les services de SR/PF.
- Un certain nombre de pays ont réduit le taux de natalité chez les adolescentes (10-14 et 15-19 ans) et baissé le nombre de grossesses non planifiées.

Objectif stratégique 3: Réduire le taux de mortalité maternelle et le nombre de décès des nouveau-nés et d'enfants de moins de cinq (5) ans et améliorer la santé des adolescents dans les pays en développement.

Cibles/Résultats :

1. Chaque pays membre a pris des engagements fermes et a réussi à mettre en œuvre des lois, des politiques et des investissements appropriés pour réduire le taux de mortalité maternelle et infantile et la mortalité des nouveau-nés et des enfants de moins de cinq (5) ans.

Les pays membres du PPD se sont engagés à:

Augmenter les ressources financières, y compris les financements nationaux, bilatéraux et multilatéraux, pour accroître les programmes de CSS transformationnels et efficaces contribuant à l'amélioration de la santé reproductive, en particulier à la réduction de la mortalité maternelle et des enfants de moins de cinq ans dans les pays en développement.

Engagement de PPD à Tunis, septembre 2019

2. Chaque pays membre a reconnu l'importance de la CSS dans la définition des priorités, des actions et des objectifs pour améliorer la santé maternelle et infantile dans le pays.

Principaux indicateurs

- Certains pays ont réduit le taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes (TMM)
- Certains pays ont accru le nombre de naissances assistées par un personnel de santé qualifié
- Certains pays ont réduit le taux de mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans pour 1000 naissances vivantes
- Certains pays ont réduit le taux de mortalité néonatale pour 1000 naissances vivantes
- Un certain nombre de pays ont amélioré les soins de santé pour les adolescents afin de faciliter la prestation de services adaptés à leurs besoins.
- Certains pays ont accru la dimension de la couverture des soins prénatals et postnatals pour la mère et l'enfant, soit à la maison, soit dans les établissements de santé.
- Le nombre de projets de Coopération Sud-Sud, visant à améliorer la santé maternelle et infantile, a doublé dans les Pays Membres.

Objectif stratégique 4: Assurer l'accès des personnes âgées à une protection sociale adéquate et un vieillissement actif en bonne santé dans les pays en développement.

Cibles/Résultats:

1. Chaque pays membre a renforcé ses politiques et programmes nationaux pour éliminer la discrimination fondée sur l'âge afin que les personnes de tout âge puissent contribuer à atteindre les objectifs de la CIPD et les ODD au sein de la société.
2. Chaque pays membre a reconnu l'importance de la Coopération Sud-Sud dans l'identification des priorités et des actions au niveau national pour répondre aux besoins des personnes âgées.

Principaux indicateurs

- Certains pays membres offrent un système national de sécurité sociale pour assurer le régime de protection et de couverture sociale, les pensions des personnes âgées et l'assurance maladie.
- Certains pays membres ont des politiques visant à éliminer la discrimination fondée sur l'âge
- Dans certains pays membres, les systèmes de santé seront renforcés et bien équipés pour prendre en charge les patients souffrant de maladies liées à la vieillesse

Objectif stratégique 5: Veiller à ce que la population migrante bénéficie d'une protection et d'une assistance sociales adéquates, y compris en matière de santé sexuelle et reproductive.

Cibles/résultats:

1. Chaque pays membre a renforcé ses politiques et programmes nationaux pour protéger la population migrante.
2. Chaque pays membre a élaboré les plans et pris les actions nécessaires pour assurer la protection sociale, y compris la santé reproductive des migrants et des personnes déplacées et ce par le processus de Coopération Sud-Sud.

Principaux indicateurs

- Certains pays membres sont dotés de politiques et de programmes pour protéger les migrants et les personnes déplacées ou réfugiées
- Un certain nombre de migrants et des personnes déplacées ou réfugiées ont accès à des programmes d'assistance, y compris aux services de soins de santé sexuelle et reproductive dans les Etats Membres, où ces prestations se sont améliorées considérablement.
- S'assurer que la situation des migrants et des personnes déplacées ou réfugiées est à la fois sûre et en règle dans le pays de destination.

Objectif stratégique 6: Veiller à ce que la santé, y compris la santé en matière de reproduction, soit bien intégrée dans les politiques et stratégies focalisées sur la réduction de la pauvreté.

Cibles/résultats :

1. Veiller à ce que les stratégies, élaborées dans chaque pays membre, incluent les éléments inhérents à la santé de reproduction et au planning familial pour pouvoir briser le cycle de la pauvreté.
2. Chaque pays membre reconnaît que la pauvreté est une cause de mauvaise santé et a donné la priorité aux mesures prises pour l'éradiquer à l'horizon de 2030 - un objectif qui compte parmi ceux des ODD

Principaux indicateurs :

- Certains pays du PPD ont des politiques et programmes nationaux qui répondent aux besoins de santé des plus pauvres et des plus vulnérables.
- La proportion de femmes pauvres en âge de procréer dont les besoins en planning familial sont satisfaits par les méthodes modernes dans les pays de PPD
- Les dépenses publiques totales consacrées à la santé et à la protection sociale pour les plus pauvres et les plus vulnérables dans les pays PPD est proportionnelle à leurs engagements
- Certains pays membres ont réduit le retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans
- Certains pays membres ont réduit le risque de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans
- Certains pays membres ont réduit le taux d'anémie chez les femmes en âge de procréer.

Objectif stratégique 7: Mettre fin à la violence basée sur le genre et aux pratiques néfastes, y compris le mariage précoce et forcé et les mutations génitales féminines.

Cibles/résultats :

1. Chaque pays membre a renforcé ses politiques et programmes nationaux conçus pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles partout dans le monde à travers le processus de Coopération Sud-Sud.
2. L'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles et de toutes les pratiques néfastes telles que les mariages précoces et forcés et les mutations génitales féminines, tous ces thèmes doivent être traités en tant que priorités absolues au niveau national.

Principaux indicateurs :

- Certains pays membres ont adopté des politiques et des programmes axés sur la violence au niveau du genre et des pratiques néfastes.
- Certains pays membres ont mis en œuvre la déclaration des droits des femmes relatives à la Convention sur l'Élimination de toutes formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW) au niveau des politiques et programmes nationaux
- La proportion de la violence à l'égard des femmes et des filles (âgées de 15 à 49 ans), par des personnes autres qu'un partenaire intime, depuis l'âge de 15 ans, a été réduite.
- Les cas de mariages d'enfants, avant l'âge de 18 ans et dans les Pays Membres les plus touchés, ont été réduits d'un tiers.

19. Stratégies de changement de la Coopération Sud-Sud (Interventions)

PPD se chargera d'apporter le changement requis, et ce, en fusionnant des programmes de haute qualité avec l'innovation et la collecte de preuves auprès des pays, des partenariats avec les pays membres, les agences des Nations Unies, y compris le FNUAP, les fondations et les bailleurs de fonds. PPD apportera des changements plus profonds au niveau national et international à travers le plaidoyer, le renforcement des capacités, la coopération technique et le partage des connaissances pour atteindre les résultats escomptés.

Le Plan Stratégique de PPD permet de dégager six (6) stratégies préconisées pour le changement, qui sont les suivantes :

Intervention 1 du processus de la Coopération Sud-Sud: Plaidoyer politique fondé sur des données probantes pour garantir un engagement politique accru pour la réalisation des objectifs de la CIPD et des ODD.

Les innovations politiques adoptées, proviennent, pour la plupart, du Sud. Les solutions du Sud s'avèrent souvent plus spécifiques au contexte et sont applicables à d'autres pays en développement. Plus de deux décennies de plaidoyer et de réseautage de haut niveau ont permis au PPD de développer et de cultiver des relations cordiales et professionnelles avec les organes gouvernementaux, les organisations non gouvernementales et les sociétés civiles, ainsi que les

institutions universitaires et les agences donatrices. Les processus de la CSS ont le potentiel de jeter des ponts et de créer l'environnement par lequel les accords entre pays en développement peuvent être formalisés. PPD peut agir en tant qu'organisateur du dialogue politique, empêchant les pays de revenir sur leurs engagements antérieurs en matière de développement, et réduisant la sensibilité aux questions liées à la CIPD et aux ODD. La Coopération Sud-Sud créera des occasions de dialogue propices sur les politiques à adopter afin de renouveler et de réaliser les engagements pris à l'égard de la CIPD et des ODD.

Stratégie axée sur les résultats

1. Créer des occasions de dialogue sur les politiques nationales, régionales et internationales afin de renouveler et de concrétiser les engagements pris à l'égard de la CIPD et des ODD.
2. Favoriser une forte appropriation nationale et accroître les investissements nationaux qui concernent les femmes, les enfants, les adolescents et les jeunes.
3. Engager les décideurs (ministres, parlementaires, hauts fonctionnaires) des pays membres à faire en sorte que la santé en matière de reproduction, la population et le développement soient placés au premier rang des priorités de leur programme national de développement.
4. Faire valoir l'importance de la Coopération Sud-Sud pour répondre aux intérêts et aux besoins des pays en développement: ressources financières, développement des ressources humaines et sécurité des prestations dans le domaine de la SR.
5. Promouvoir une structure nationale de soutien à la CSS (groupes de travail nationaux au service de la CSS) afin d'inciter les groupes de réflexion et les décideurs politiques à aborder les questions nationales liées à la santé reproductive, à la population et au développement.
6. Une plus grande responsabilisation et un meilleur contrôle des engagements pris à l'égard de la CIPD et des ODD peuvent aider à répondre aux besoins nationaux pour honorer ces engagements.
7. Favoriser le dialogue et empêcher les pays de faillir à leurs engagements antérieurs, en matière de développement, et réduire les éventuelles sensibilités culturelles qui risquent de se produire autour de la CIPD et des ODD.

Résultats

- Augmentation du nombre de pays bénéficiaires et fournisseurs aidant les gouvernements à identifier les atouts et les besoins du pays, à accroître le partenariat bilatéral entre les pays, à impulser le partage des programmes de la coopération technique entre les pays et l'approvisionnement en produits de santé en matière de reproduction.
- Augmentation du nombre des membres appuyant la CSS
- Augmentation du nombre de donateurs offrant un soutien, en espèces ou en nature, pour la promotion de la CSS.

- Construire des ponts et créer un environnement propice à la formalisation et à la mise en œuvre d'accords et de projets entre pays en développement
- Accès accru à un vaste réseau de bonnes pratiques et de solutions susceptibles d'être reproduites.

Intervention 2 du processus de la CSS: Institutionnaliser la Conférence interministérielle internationale sur la CSS pour la population et le développement.

PPD a créé un nouveau mécanisme de partenariat avec ses pays membres et le FNUAP; et a accueilli 16 conférences interministérielles internationales consécutives sur la Coopération Sud-Sud, en matière de population et de développement. Ces événements ont débouché sur des déclarations ayant servi de lignes directrices utiles aux pays participants pour traiter des questions de santé reproductive, de planning familial, de population et de développement propres au contexte national. Ceci a procuré une plateforme unique pour les dialogues politiques, le partage d'expériences, les réunions bilatérales, l'examen par les pairs, l'échange de connaissances et la présentation des meilleures pratiques.

Stratégie axée sur les résultats

1. Améliorer le Forum international sur la Coopération Sud-Sud en matière de population et de développement, tel que dirigé par PPD, le FNUAP et les Pays Membres.
2. Institutionnaliser la source de financement de la conférence interministérielle internationale sur la Coopération Sud-Sud en Population et le Développement pour que les ressources financières de la Conférence soient prévisibles, suffisantes et durables.
3. Institutionnaliser les réunions bilatérales, le dialogue et le débat d'experts sur des questions thématiques liées à la population et au développement, et la SR/PF.

Résultats

- Engagements politiques accrus avec des documents illustrant le résultat accompli à propos de la Coopération Sud-Sud en vue d'améliorer la population et le développement,
- Mobilisation de la coopération inter agences en matière de Coopération Sud-Sud,
- Renforcement du partenariat entre PPD, le FNUAP et d'autres organismes pour le développement des politiques démographiques,
- Veiller sur les options/les idées inhérentes à la mobilisation des ressources pour la CSS en vue d'atteindre les objectifs de la CIPD et ODD.

Intervention 3 du processus de la CSE : Initiatives pilotes relatives à la gestion des connaissances, de partage d'expérience et d'innovation

La gestion du savoir permet d'améliorer les programmes par l'analyse des données et la livraison, en temps opportun, d'un produit du savoir de haute qualité. PPD agira en tant qu'Organisation capable d'impulser davantage la Coopération Sud-Sud et faciliter les échanges bilatéraux entre les pays sur les domaines d'intérêt commun et les meilleures solutions, et ce pour la mise en œuvre de la CIPD et des ODD.

Stratégie axée sur les produits livrables

1. Institutionnalisation de la documentation et partage des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience et échange de technologie
2. Renforcement de la capacité des institutions partenaires de PPD et des coordonnateurs de pays partenaires (CPP) à identifier les bonnes pratiques et répertorier les meilleures pratiques en matière de documentation.
3. Un groupe de consultants de la CSS est mobilisé pour assurer la documentation et le partage des connaissances
4. Mise en place d'un groupe de travail national sur la Coopération Sud-Sud et d'un réseau d'ONG pour la consultation, la diffusion et la diffusion des meilleures pratiques.
5. Favoriser la communication entre les régions et les pays pour mettre en exergue la contribution de la Coopération Sud-Sud et améliorer les programmes de la SR, de la population et du développement,
6. La publication du journal électronique PPD qui a particulièrement mis l'accent sur les domaines prioritaires du PPD afin de construire non seulement une nouvelle plateforme de partage et d'échange d'expériences, mais aussi un réseau engageant des chercheurs, des gestionnaires de programmes et des décideurs parmi les PM.
7. Mettre à jour les outils de communication informatique du PPD, tels que le site Web, Facebook, Twitter et WeChat pour un meilleur plaidoyer, partage d'information, conception de l'image et communication.

Les pays membres du PPD se sont engagés à:
Adopter et à renforcer leur politique nationale pour faire progresser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, à intensifier le partage des connaissances, des leçons apprises et des bonnes pratiques et à développer la coopération technique en matière de population et de développement.

Engagement de PPD à Tunis, Septembre 2019

Résultats :

- Meilleures pratiques documentées et partagées entre les pays
- Création de solutions innovantes pour remédier aux obstacles en matière de développement
- Élargissement de l'innovation qui s'est avérée être un succès
- Mise au point et tenue à jour d'une base de données (banque de connaissances) sur les politiques, les programmes et les ressources techniques
- Renforcement de la capacité du Secrétariat afin de faciliter et appuyer la gestion des connaissances, le réseautage et l'échange de données
- Publication du Journal Electronique PPD et du bulletin d'information.

Intervention 4 du processus de la Coopération Sud-Sud: Renforcement des capacités et coopération technique.

Dans le cadre de la Coopération Sud-Sud, le renforcement des capacités et l'amélioration des compétences est l'initiative la plus courante qui soit poursuivie par le biais de projets de coopération

technique, d'échange de connaissances et œuvrent pour l'impulsion du développement des compétences ainsi que le renforcement des capacités des professionnels des pays à faible revenu, et ce en leur fournissant une assistance technique et programmatique. PPD favorisera l'assimilation des avantages de la Coopération Sud-Sud et tirera parti du renforcement des capacités et de l'échange de connaissances, ainsi que de la coopération technique, et en particulier au niveau national.

Stratégie axée sur les résultats

- Institutionnaliser des ateliers systématiques pour le renforcement des capacités des personnes focales nationales de la CSS et des institutions partenaires du PPD (IP) pour renforcer les capacités nationales dans le domaine de la CSS.
- Développer les modules de formation et préparer les documents de référence à utiliser dans la formation au renforcement des capacités
- Explorer toutes les possibilités et les opportunités offertes aux chercheurs principaux pour renforcer leur contribution à la recherche sur les politiques en matière de dynamique démographique.
- Encourager les Pays Membres et les institutions partenaires à élargir le nombre et la gamme des possibilités de formation financées grâce aux bourses octroyées, et ce en mettant l'accent sur la SR et la population et le développement, le leadership et les politiques, la planification stratégique, la gestion des programmes, le suivi et l'évaluation ainsi que la planification et la gestion des initiatives des CSS.
- Étudier les possibilités de renforcement de la coopération technique et du transfert de technologie dans les domaines prioritaires qui répondent aux besoins et aux capacités des partenaires nationaux, et notamment en terme de sécurité d'approvisionnement en produits de santé reproductive, recensement de la population, ainsi que la production, l'analyse et l'utilisation des statistiques de l'état civil, et faciliter le développement et l'adoption de technologies novatrices de l'information et des communications qui facilitent la réalisation des objectifs de la CIPD.
- Renforcement des capacités du personnel de santé, notamment des médecins, des sages-femmes et des jeunes professionnels en matière de santé sexuelle et reproductive et de planning familial.

Résultats

- Renforcement des capacités aux niveaux individuel, national et des systèmes, en matière de planning familial, de SR et de santé maternelle.
- Amélioration des services consultatifs (STAS) en matière de SR - Population et développement, en particulier pour faciliter les voyages d'étude et les visites d'échange bilatéraux afin que les décideurs politiques puissent acquérir des connaissances, adopter et développer les meilleures pratiques ;
- Augmentation du nombre de personnes focales nationales de la CSS et d'institutions partenaires bien formés du PPD pour renforcer les capacités nationales de la CSS.
- Augmentation du nombre de pays ayant accordé des bourses d'études afin d'augmenter le nombre et élargir la gamme des possibilités de formation financées grâce aux bourses d'études octroyées.

- Renforcement de la coopération technique et du transfert de technologie dans les domaines prioritaires qui répondent aux besoins et aux capacités des partenaires nationaux, y compris la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de reproduction, afin de faciliter et d'accélérer la réalisation des objectifs de la CIPD.

Intervention 5 processus de la Coopération Sud-Sud: Création de Centre d'Excellence en matière de CSS.

Les pays en développement collaborent pour créer des Centres d'Excellence en matière de Coopération Sud-Sud pour la population et le développement. La Chine a créé un Centre d'excellence sur la Coopération Sud-Sud pour la population et le développement (CPDRC Chine) en 2017. La Tunisie, l'Indonésie, la Thaïlande et le Mexique ont créé des Centres d'Excellence sur la Coopération Sud-Sud pour la population et le développement depuis 1994. Ces centres se sont engagés à faciliter les programmes d'échange pour le renforcement des capacités et la mise en réseau des institutions universitaires dans les pays en développement. Ces centres se sont engagés également à se spécialiser dans les domaines de la documentation et l'échange d'expériences et de connaissances par les pays du Sud.

Stratégie axée sur les Résultats

1. Mettre en place un comité de coordination chargé de la Coopération Sud-Sud avec le FNUAP et d'autres parties prenantes concernées. PPD agira en tant que Secrétariat pour favoriser la participation des pays membres à la CSS et redoubler d'efforts pour mettre en œuvre la CIPD et les ODD dans tous les pays membres.
2. Identifier les pays membres désireux d'établir des Centres d'Excellence qui serviront de plate-forme pour articuler les modalités de partage, les partenariats et le transfert de technologie pour la mise en œuvre de la CIPD et des ODD.

Les pays membres du PPD se sont engagés à:
Faire plus d'efforts pour soutenir le développement de Centres d'Excellence efficaces conçus pour la promotion de la CTSS en matière de santé reproductive et de population

Engagements de PPD à Tunis, septembre 2019

Résultats :

- Augmentation du nombre de centres d'excellence en matière de Coopération Sud-Sud pour la population et de développement dans les pays membres du PPD.

Intervention 6 du processus de la Coopération Sud-Sud: Améliorer les programmes de partenariats stratégiques et la mobilisation des ressources.

La coopération Sud-Sud est un instrument qui est employé pour élargir la gamme et la portée des contributions et de tirer parti de leurs effets grâce à une nouvelle méthode de programmation axée sur l'impact. Cet objectif passe par la mobilisation des ressources supplémentaires - financières et humaines - et la mise en place de modèles novateurs tels que des programmes de co-investissement avec le secteur privé. Il est essentiel de mettre en place des possibilités de financement novatrices, en

particulier dans les cas où il s'avère que les pays partenaires ont une faible capacité de financement des activités, et ce malgré l'expertise technique dont ils disposent. La mise en œuvre du Plan Stratégique 2020-24 exige de nombreux partenariats influents et plusieurs relations efficaces.

Stratégie axée sur les résultats

- Renforcer les partenariats stratégiques avec les agences de l'ONU, les donateurs et les organisations internationales qui sont reconnues par chaque pays membre,
- S'engager avec de nouveaux bailleurs de fonds (Fonds d'assistance à la coopération Sud-Sud Chinois (FACSS), BRICS et BAII),
- Assurer une réorientation stratégique permettant d'éviter la dépendance sur les bailleurs de fonds et passer à assurer l'autonomie,
- Un plus grand effort doit être fait pour mobiliser les ressources des pays membres sous forme de cotisations et d'autres subventions, en espèces ou en nature,
- Renforcement de la volonté politique des pays membres en faveur de la Coopération Sud-Sud, ce qui est une condition préalable, voire vitale, pour la mobilisation des ressources nationales.
- Coopérer avec les agences bilatérales pertinentes qui ont réduit les contributions directes dans une région, mais qui souhaiteraient maintenir leur collaboration dans certains pays pour soutenir la Coopération Sud-Sud, et ce par le biais d'un fonds fiduciaire,
- Partenariat élargi pour le CSS et Triangulaire,
- Augmentation du nombre de membres du PPD dans les régions sous-représentées et de manière à renforcer la présence de PPD dans les régions qui en ont le plus besoin.

Résultats

- Mobilisation plus large d'appui et d'engagements politiques en faveur de la CSS
- Mobilisation de ressources supplémentaires et élargissement de la base de donateurs non traditionnels
- Amélioration de l'autonomie.
- Collaboration avec les bailleurs de fonds émergents, y compris les nouvelles banques de développement
- Adhésion de 5 nouveaux membres qui reconnaissent la valeur et l'essence même du PPD, au sein de la CSS, et qui s'engagent à s'acquitter de leurs cotisations dans les délais convenus.

20. Institutionnalisation de la Coopération Sud-Sud pour l'atteinte des objectifs fixés

Le Plan Stratégique 2020-24 du PPD s'articule autour de quatre catalyseurs essentiels, pour l'institutionnalisation de la Coopération Sud-Sud, qui permettront d'accroître la capacité des membres du PPD et permettre à ses pays membres d'atteindre les objectifs escomptés:

- a. **Systeme de gouvernance receptif et responsable** : L'obtention de résultats dépend de la réactivité et le degré de responsabilité du système de gouvernance qui est adopté au niveau du Secrétariat et du Conseil. Parmi les nombreuses améliorations apportées à la gouvernance interne de PPD, il importe de renforcer les systèmes de contrôles financiers et de rationaliser les fonctions de gestion.
- b. **Secrétariat receptif, efficace, transparent et responsable**: Le Secrétariat est le principal organe du PPD qui doit être réactif, efficace, transparent et responsable vis-à-vis du Conseil. Aussi, une mission d'audit interne et externe devrait être effectuée chaque année. En outre, un rapport financier doit être élaboré, chaque trimestre, pour être ensuite soumis aux donateurs et au bureau de la présidence du PPD. Aussi et en vue d'assurer un Secrétariat réactif, il faut effectuer une mission d'audit tous les trois ans.
- c. **Gestion efficiente et efficace axée sur les résultats**: La mission axée sur les résultats du PPD s'accompagnera d'une culture de gestion axée sur les résultats. De même, et dans le cadre du Plan Stratégique, les principes, objectifs et approches définis seront intégrés dans tous les programmes du PPD, depuis la conception et l'élaboration, jusqu'à la mise en œuvre, la formulation du budget, ainsi que le suivi et l'évaluation. Le principe directeur de gestion, adopté par le PDD, l'Organisation devrait s'employer à optimiser des ressources et s'assurer que des outils novateurs sont mis au point pour la gestion axée sur les résultats et la budgétisation. PPD renforcera son plaidoyer politique aux niveaux mondial, régional et national pour accélérer la réalisation des objectifs de la CIPD et des ODD. Conformément aux orientations de gouvernance, PPD élargira et renforcera les travaux aux niveaux national, régional et mondial par la promotion de programmes de partenariats avec ses **institutions partenaires**, le **Groupe de travail en matière de Coopération Sud-Sud** au niveau national et les organismes internationaux, y compris les ONG. Le secrétariat du PPD assurera une coordination étroite avec son **Bureau Régional pour l'Afrique** et son **Bureau de Programme en Chine**. PPD renforcera la participation des pays membres dans la planification, la mise en œuvre et le suivi de ses programmes pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins et priorités des pays membres. Il renforcera la capacité des Personnes Focales Nationales de la CSS à promouvoir le processus de la CSS au niveau national et à assurer plus d'engagements de la part des pays pour la mobilisation des ressources et à mettre en œuvre des activités au niveau national pour accroître la visibilité de la CSS au niveau national.
- d. **Faciliter le dialogue mondial entre les partenaires internationaux** : Il est essentiel d'établir un comité international de coordination avec PPD, en tant Secrétariat en charge, pour impulser la Coopération Sud-Sud et permettre la réalisation de la CIPD et des ODD.
- e. **Capacité du personnel à organiser la Coopération Sud-Sud**: Le Plan Stratégique souligne les investissements dans les compétences, les connaissances, les systèmes et les politiques nécessaires pour accroître la capacité du personnel de PPD. Des dispositions appropriées en matière de formation doivent être prises pour renforcer les capacités du personnel de PPD. En outre, les ressources humaines compétentes et qualifiées sont un facteur fondamental pour assurer le succès organisationnel, particulièrement lors de la mise en œuvre d'un plan stratégique quinquennal afin d'atteindre les résultats. A cet égard, un plan de développement des ressources humaines (DRH) sera mis en œuvre pour développer les aptitudes, les compétences, les connaissances et les attitudes du personnel de l'Organisation.

Le Département des Ressources Humaines (DRH) se charge de transmettre les connaissances et les compétences requises par le biais d'une bonne planification pour organiser des programmes de formation et de perfectionnement. L'organigramme du personnel, ainsi que la description de poste, seront modifiés, et particulièrement au niveau des responsabilités déléguées aux membres de personnel d'encadrement, qui seront précisées et orientées vers des objectifs spécifiques afin de renforcer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation. PPD prendra des mesures adéquates pour améliorer ses ressources humaines, conformément aux stratégies préconisées par le DRH, et mettra l'accent sur la formation continue dans le cadre du développement des compétences de ses membres du personnel afin que ceux-ci puissent:

- Acquérir les capacités nécessaires pour l'exécution des diverses fonctions associées aux rôles actuels et futurs.
 - Promouvoir leurs capacités générales, en tant qu'individus, et explorer leurs valeurs intrinsèques pour garantir davantage de développement organisationnel.
 - Promouvoir une culture organisationnelle dans laquelle les relations existantes entre les superviseurs et le personnel, le travail d'équipe et la collaboration entre les sous-unités, sont solides et contribuent effectivement au bien-être professionnel, à plus de motivation ainsi qu'à la fierté et l'épanouissement des employés..
- f. **Plans annuels et plans périodiques fondés sur le Plan Stratégique** : Les plans d'Action annuels, qui s'articulent autour des différents secteurs et sous-secteurs dans le cadre des axes du programme, seront basés sur ce plan stratégique. En outre, les résultats annuels escomptés seront formulés en fonction des résultats définis dans le Plan Stratégique. Les activités clés, qui sont identifiées conformément à chaque objectif, seront traduites en actions concrètes chaque année.
- g. **Marge de progression**

PPD jouera un rôle clé, pour aider à traduire les objectifs et les cibles convenus en stratégies opérationnelles, et veille à ce que la Coopération Triangulaire Sud-Sud (CTSS) soit pleinement mise à profit pour réaliser ces engagements. Les attentes en matière d'amélioration sont les suivantes :

- Permettre au PPD de souligner davantage le soutien des capacités au niveau des pays pour étayer, planifier et gérer le processus de Coopération Sud-Sud - avec une attention particulière qui devrait être accordée à l'intégration et au renforcement des capacités institutionnelles pour soutenir la CSS.
- Redoubler d'efforts pour focaliser l'orientation vers les résultats de la planification et de la budgétisation du Secrétariat du PPD, et accentuer sa responsabilité envers le Conseil d'Administration en vue de pouvoir réaliser de meilleurs résultats.
- Elaborer un programme de plaidoyer plus clair, plus stratégique et mieux étayé par des preuves, pour que les Membres du Conseil d'Administration (Ministres) et le Secrétariat du PPD parviennent à mieux le défendre, ensuite, devant les instances des Nations Unies.
- Installer un climat de confiance et instaurer le culture de la CSS en augmentant le nombre d'initiatives et de plateformes concrètes dédiées à la CSS, y compris l'expansion des programmes de bourses de formation et de développement du leadership, ainsi que l'appui du transfert de technologie et le renforcement de la coopération technique

Pour parvenir à mettre en œuvre ces changements, PPD se doit, également de s'assurer que les fonctions et les rôles du Secrétariat du PPD sont adaptées à leur objectif; que les rôles du Secrétariat permanent, du Bureau Régional Afrique (BRA), du Bureau du Programme Chine (BPC) et de l'Observateur Permanent auprès des Nations Unies à New York, soient tous bien définis et coordonnés. En outre, il faut s'assurer qu'une attention renouvelée est accordée au développement de relations plus solides avec les partenaires stratégiques et à la mobilisation des ressources.

21. Suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan stratégique

Suivi et évaluation

PPD introduira le mécanisme suivant pour assurer la pertinence, de manière régulière et permanente, la réalisation des objectifs, des résultats escomptés et l'achèvement des principaux domaines d'activités consignés dans le Plan Stratégique :

Suivi :

PPD assurera le suivi du Plan Stratégique par le biais des résultats, des indicateurs de performance, des stratégies de lancement des produits livrables ainsi que de l'impact généré sur les domaines prioritaires. PPD assurera ce suivi dans le cadre conceptuel de la CSS et des stratégies de changement (interventions) de la CSS et ce à travers les résultats et l'efficacité du changement réalisé au niveau des interventions.

La préparation du Plan d'Action annuel et l'état d'avancement réussi de sa mise en œuvre seront utilisés comme outil de suivi dans le cadre du Plan Stratégique. En outre, une analyse sera effectuée sur la façon dont le plan annuel permettra d'atteindre les objectifs et de réaliser les résultats prévus sur la base du Plan Stratégique.

Cadre de rendement axé sur les résultats

Le Conseil d'Administration, le Comité Exécutif, les Coordinateurs des Pays Partenaires (PCC), le personnel du Secrétariat, du bureau régional et du bureau de programme seront régulièrement tenus informés et mis à jour à propos des priorités stratégiques, des objectifs et des résultats attendus du Plan. Ceci sera réalisé grâce à l'intégration de ce programme dans tous les travaux, les interactions, les ateliers et les réunions qui rassemblent régulièrement les membres du PPD.

Au niveau de chacun de ces objectifs, les indicateurs indiquent clairement le degré de succès accompli et offrent une base solide pour un cadre de gestion du rendement axé sur les résultats. Toutes les parties prenantes du PPD sont capables de parler un langage commun, pour discuter les résultats obtenus, plutôt que d'interpréter les résultats de différentes manières qui risquent de prêter à équivoque.

Rapport

Le rendement de divers groupes d'intérêt, y compris celui du Secrétariat de PPD, sera évalué en fonction des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs. Un cadre de rapport, qui permettra de saisir et de produire l'information nécessaire, pour évaluer les progrès réalisés afin d'atteindre les objectifs tracés, sera élaboré et mis en œuvre. Le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif

du PPD examineront les progrès réalisés et fourniront les conseils nécessaires à la Direction pour qu'elle prenne des mesures correctives adéquates. Le rapport annuel, le rapport du Directeur Exécutif, le rapport du Trésorier, le document final de la conférence, l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions de la réunion annuelle du Conseil d'Administration constituent tous les principaux outils de reporting pour effectuer les missions de contrôle de gestion. PPD assurera le reporting de qualité pour le contrôle de gestion et se charge du suivi de l'état d'avancement en matière de mise en œuvre du Plan Stratégique.

Evaluation

Deux évaluations externes seront menées au cours de la mise en œuvre du Plan Stratégique: une première à mi-parcours, prévue en 2022, et la deuxième à la fin de la période couverte par le Plan en 2024. Cet exercice vise à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des résultats prévus. En outre, cela donnera au PPD l'assurance qu'il est sur la bonne voie et qu'on lui fournira un retour d'information, y compris la révision des contributions, des stratégies de démarrage et des activités. Le rapport final permettra d'évaluer la réalisation du plan et documentera l'impact et le succès enregistré au niveau du plan stratégique.

En outre, des efforts seront déployés pour effectuer l'évaluation suivante :

(a) Procéder à un examen annuel par le Comité Exécutif et le Conseil d'Administration du PPD ;

Les programmes de PPD sont régis par le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif. Le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif se chargent de superviser l'état d'avancement de la mise en œuvre et de la gestion de ses programmes. Le Directeur Exécutif du PPD rendra compte, chaque année, au Comité Exécutif et au Conseil d'Administration des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan sur la base du " cadre de résultats et de ressources " ainsi que de celui des " indicateurs de performance".

Les projets ou programmes, prévus dans le Plan Stratégique, devraient permettre de procéder à une opération d'auto-évaluation, et ce en fonction des indicateurs, ou d'indices d'évaluation, à un moment donné et tout au long de la période de mise en œuvre du Plan Stratégique. Habituellement, l'examen sera effectué à mi-parcours et à la fin du Plan Stratégique, c.-à-d. à deux ans et demi et après cinq ans de mise en œuvre du Plan Stratégique. Le rapport sur l'état d'avancement du Plan Stratégique sera soumis au Comité Exécutif et au Conseil d'Administration de PPD. L'examen annuel de la mise en œuvre par le Comité Exécutif et le Conseil d'Administration du PPD pourrait être effectué pour certaines activités ou certains programmes, et ce en fonction de la disponibilité des Fonds requis.

b) Effectuer des audits annuels et rendre compte de leurs résultats au Conseil d'Administration du PPD ;

L'audit indépendant est très important pour améliorer et renforcer le système de gestion organisationnelle et de la programmation. Tous les fonds doivent être utilisés dans le cadre d'une ligne budgétaire planifiée et dans les limites possibles.

L'exercice d'audit devrait être indépendant, objectif et fondé sur des faits. Il doit aussi servir de base juridique pour garantir le respect des politiques financières et souligner l'efficacité des activités et programmes. Le rapport d'audit doit être soumis au Comité Exécutif et au Conseil d'Administration du PPD.

De multiples mécanismes de contrôle comptable et du système de leadership devraient être mis en place pour assurer l'utilisation pertinente et efficace des fonds, et prévenir le détournement et le gaspillage de fonds. L'autocorrection doit être effectuée en fonction des résultats de l'audit. A la fin du Plan Stratégique quinquennal, l'audit final devrait être effectué par le pays qui assure la trésorerie du PPD ou les pays membres du Comité Exécutif.

(c) Mener une enquête sur la mise en œuvre du Programme spécial à la CIPD@30

L'enquête correspondante, effectuée sur une base régulière ou irrégulière avec des indicateurs ou indices qualitatifs et quantitatifs sélectionnés, sera élaborée, menée et documentée pour refléter les résultats et les réalisations concrètes inhérents à la mise en œuvre du Plan Stratégique relatif à la CIPD@ 2030 pour les pays membres.

Bien que l'examen interne soit un processus annuel, un examen à mi-parcours facilité par des experts indépendants sera effectué après un an et demi de mise en œuvre du Plan stratégique, et ce afin d'évaluer les progrès réalisés pour les résultats prévus et la révision de ses stratégies si nécessaire. En outre, cela donnera au PPD l'assurance que le Plan est pertinent et approprié, et que les résultats escomptés sont toujours valables, aussi bien au niveau de la situation des pays émergents qu'à celui de l'évolution des réalités internes.

A travers ces exercices, le Secrétariat du PPD et les Etats Membres de l'alliance pourraient découvrir les progrès réalisés par la CSS en matière de santé reproductive, de population et développement.

(d) Évaluer la situation en matière de mobilisation des ressources du Secrétariat du PPD

Le Directeur Exécutif du PPD devrait soumettre un rapport, chaque année, au Comité Exécutif et au Conseil d'Administration sur l'état d'avancement du plan de mobilisation des ressources (MR) pour la mise en œuvre du Plan d'Action annuel. Le rendement généré, grâce à la MR, est considéré comme indicateur clé du rendement du Secrétariat, puisque la Mobilisation des Ressources est essentielle pour la pérennisation et le développement de l'Organisation, ainsi qu'à la mise en œuvre du Plan Stratégique.

22. Plan financier et mobilisation des ressources

22.1 Ressources nécessaires pour cinq (5) ans (2020-24)

Le montant total des ressources nécessaires, au cours des cinq prochaines années (2020-2024), s'élève à 5 000 000 Dollars Américains, si le Plan Stratégique doit être intégralement mis en œuvre au cours de la période. Sur le montant total, 60 % sont indispensables pour couvrir les dépenses du programme et 40 % seront alloués pour les dépenses d'exploitation. En outre, le Secrétariat prévoit

de mobiliser 5.000.000 Dollars Américains, dont 54% proviennent des cotisations et contributions des Pays Membres, 30% des donateurs et 16% des revenus locatifs des bureaux.

Le Bureau Régional Afrique du PPD prévoit de mobiliser 880 000 Dollars Américains et le Bureau du Programme Chine prévoit de mobiliser un autre montant de 1 000 000 Dollars Américains, et ce au cours des cinq (5) prochaines années.

La répartition des ressources est comme suit:



La dépense des recettes prévues se répartir comme suit:

Description	Montant (DA)	Pourcentage
Dépenses pour le Programme	3 000,000	60%
Dépenses d'exploitation	2,000,000	40%
Total (approximativement)	5,000,000	100%

22.2 Plan de mobilisation des ressources.

- Inciter les pays membres à verser une cotisation régulière et les encourager à verser une contribution supplémentaire au profit du PPD, à part la cotisation annuelle de 20 000 Dollars Américains. Recouvrer les cotisations impayées depuis longtemps, et qui remontent, jusqu'à 2019, à un montant global de 1.2 million de Dollars Américains.
- Renforcer davantage le partenariat avec le FNUAP en mettant en œuvre des projets novateurs sous forme de plaidoyer en faveur des activités de la Coopération Sud-Sud, des centres d'excellence de Coopération Sud-Sud, de la Conférence Inter Ministérielle sur la CSS et du renforcement des capacités des points focaux et des personnes au niveau national, ainsi que les projets de recherche dans les domaines de la Coopération Sud-Sud.
- Travailler en étroite collaboration avec le Fonds d'Assistance à la Coopération Sud-Sud (FACSS) de la Chine pour les projets de Coopération Sud-Sud, car PPD fait partie du premier groupe d'organisations internationales qui sont éligibles, d'après les critères employés par le FACCS, et pour postuler à des projets de Coopération Sud-Sud depuis 2018.

- d. Analyser les possibilités de coopération avec des organisations partenaires dans le cadre de projets de Coopération Sud-Sud. Le secrétariat du PPD se doit de renforcer les capacités internes, la division du travail et la capacité professionnelle pour assurer le développement des ressources, y compris l'élaboration de propositions de projets.
- e. Consolider la bonne image du PPD par un meilleur plaidoyer, une meilleure gestion et une plus grande efficacité.
- f. Assurer une bonne gestion de la location des bureaux au niveau du siège de PPD.
- g. Assurer une bonne gestion, suivi et évaluation du programme de mobilisation de ressources.

23. Gestion des risques

Lors de la mise en œuvre du plan stratégique, la gestion des risques est un processus visant à identifier, quantifier et atténuer tout risque inhérent à l'exécution du plan stratégique. Ces risques peuvent comprendre :

- La diversité des attentes provenant des différentes parties prenantes, et qui constituent à la fois un défi et une opportunité pour PPD.
- Le manque de fonds provenant des donateurs pour la Coopération Sud-Sud
- L'évolution juridique et réglementaire tel que subie par les pays membres
- Les changements survenus au niveau des nouvelles questions émergentes
- Le taux de roulement au niveau des équipes de cadres supérieurs
- Les engagements politiques pris au niveau des Pays Membres.
- To mitigate the risk,

Pour atténuer ces risques, PPD se doit d'entreprendre ce que suit :

- Assurer une bonne gestion et créer plus d'opportunités pour la location des bureaux du Secrétariat.
- Plaidoyer auprès des économies émergentes des pays membres du PPD pour faciliter le contact entre PPD et les banques de développement du Sud, à l'instar du BRICS et AIIB.
- Renforcer le partenariat avec les agences de l'ONU et d'autres agences internationales
- Assurer le recouvrement annuel de la contribution des pays membres et faire payer les arriérés.
- Renforcement du système de gestion axée sur les résultats, y compris le suivi et l'évaluation.
- Élaborer des plans de gestion du changement en temps opportun.
- Effectuer un exercice régulier pour l'évaluation de la performance du personnel et leur accorder plus de bonus et de primes pour les motiver davantage et assurer une promotion méritée pour les membres de personnel qualifié.

24. Système de Gouvernance PPD

Le système de gouvernance, les dispositions institutionnelles et la structure organisationnelle actuels de PPD sont présentés dans le tableau 4. De même, les statuts et le règlement intérieur, qui sont adoptés par chaque État Membre, réglementent le système de gouvernance et le mode de fonctionnement du PPD. Une brève description des rôles et des responsabilités est fournie dans les paragraphes qui suivent.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du PPD, qui est principalement composé des ministres et ou de très hauts responsables chargés de la santé, de la population et du développement social des 27 Pays Membres, se charge de l'exécution des fonctions et des engagements au plus haut niveau politique. En outre, il est prévu que les Membres du Conseil d'Administration se chargent de:

- Faire le plaidoyer requis en vue d'élargir l'étendue des échanges de collaboration Sud-Sud.
- Soutenir la mobilisation des ressources dans les pays développés et ceux en développement.
- Canaliser et fournir un soutien politique et financier au PPD.
- Nommer un coordinateur de pays partenaire.

The Board meets once a year. Annual meetings of the GB culminate in a "declaration" reflecting a consensus amongst members.

Le Comité Exécutif

Le comité exécutif est composé de neuf (9) membres élus par le Conseil d'Administration (Président, Vice-président, Secrétaire et Trésorier et cinq membres généraux). Les membres représentent chacun une des quatre principales régions (Afrique subsaharienne, Asie, Afrique du Nord et Moyen-Orient, et Amérique latine et Caraïbes). Les membres du Comité Exécutif exercent deux mandats consécutifs, d'une durée de 3 ans chacun, dans la même position, à l'exception du Bangladesh, qui a une adhésion permanente, en raison de l'accueil du secrétariat du PPD à Dhaka. En outre, le pays qui accueille les réunions du Comité Exécutif est un membre ad hoc qui n'a pas le droit de voter. Le Comité exécutif se réunit au moins une fois par an entre les réunions du Conseil d'Administration. Son rôle est d'examiner/ recommander les plans et le budget annuels, assurer le suivi des progrès réalisés et de fournir des conseils au Directeur Exécutif du Secrétariat. Deux comités consultatifs soutiennent le Comité Exécutif pour le programme, la planification et l'élaboration des plans financiers et de gestion des risques respectivement. Ces comités, qui se réunissent une fois par an, sont chargés de prodiguer des conseils sur la mise en œuvre des plans annuels.

Comités Consultatifs

Les deux comités sont chargés de prodiguer des conseils et formuler des recommandations au Comité Exécutif, mais, sans pour autant, prendre de décisions dans ce sens. Le président de chaque comité est chargé de veiller à ce que les principes énoncés dans la présente charte soient respectés, et conformément aux modes de fonctionnement et d'exercice, par chaque comité, de ses fonctions et prérogatives.

Comité des finances, d'audit et gestion des risques

The Finance Committee is comprised of eight members, and chaired by a Board member elected. Le comité des finances, qui est composé de huit membres, et présidé par un membre du Conseil d'Administration qui, à son tour, est élu par ce dernier. Les autres membres du comité comprennent le Trésorier du conseil d'administration, cinq coordinateurs des pays partenaires (PCC) ou des experts délégués des États membres représentant quatre régions du PPD, et ce dans la mesure du possible. Le Directeur Exécutif du PPD est membre d'office du Comité. Les Membres du Comité peuvent exercer deux mandats consécutifs, d'une durée de trois ans chacun. En outre, et en tant que coprésident, le trésorier du conseil d'administration, est tenu de soumettre le rapport de la réunion du comité devant le Comité Exécutif.

Comité de programmation, de planification et de développement

Le comité est composé de huit membres, et présidé par un membre du Conseil d'Administration qui, à son tour, est élu par ce dernier. Les autres membres du comité comprennent le Secrétaire du conseil d'administration, cinq coordinateurs des pays partenaires (PCC) ou des experts délégués des États membres représentant quatre régions du PPD. Le Directeur Exécutif du PPD est membre d'office du Comité. Les Membres du Comité peuvent exercer deux mandats consécutifs, d'une durée de trois ans chacun. En outre, et en tant que coprésident, le Secrétaire du conseil d'administration, est tenu de soumettre le rapport au Comité Exécutif.

Coordinateurs des Pays Partenaires (PCC)

Le coordinateur du pays partenaire (PCC), qui un haut fonctionnaire du gouvernement et désigné par chaque membre du Conseil d'Administration, élabore le plan de travail annuel sud-sud du pays, lance et soutient les activités du PPD dans son pays, assure la coordination avec le Secrétariat et les donateurs, et documente et partage des informations sur les projets, les organisations et les personnes engagées dans des initiatives sud-sud. Les PCC se réunissent chaque année pour engager des discussions consultatives et formuler des suggestions sur la façon de renforcer les activités de Coopération Sud-Sud entre les pays membres du PPD.

Le PCC se doit de fournir une assistance et un appui au travail du Secrétariat dans son pays, y compris la gestion et le soutien logistique pour tenir les réunions du PPD accueillies dans le pays membre.

Le PCC coordonne le travail du PPD avec d'autres organisations et institutions nationales, régionales, sous-régionales et internationales basées dans les pays membres et aide à établir un groupe de travail national Sud-Sud ou créer un Centre d'Excellence au niveau national

Le Secrétariat

Le secrétariat du PPD est composé d'un Directeur Exécutif (ED), d'un Directeur Exécutif Adjoint (DED) et du personnel tel que contenu dans l'organigramme. Le Directeur Exécutif et le Directeur Exécutif Adjoint sont nommés et recrutés par le Comité Exécutif avec l'approbation du Conseil d'Administration. Le Directeur Exécutif est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation. Il est nommé,

parmi un des membres des pays en développement, par le Comité Exécutif avec l'approbation du Conseil et sur la base de la description de poste. Afin d'assurer une responsabilité effective de la gestion du Secrétariat, aucun citoyen du Bangladesh ne peut être éligible pour le poste de Directeur Exécutif puisque le Bangladesh est le pays hôte permanent du Secrétariat.

Avec l'aide du Directeur Exécutif Adjoint et des cadres supérieurs, le Directeur Exécutif agit en cette qualité lors de toutes les réunions du Conseil d'Administration du PPD, du Comité Exécutif, des comités consultatifs et des réunions des PCC, et exerce toute autre fonction qui lui est confiée par ces organes. Le Directeur Exécutif présente un rapport annuel au Conseil d'Administration, au Comité Exécutif et tient les comités consultatifs au courant de tous les travaux réalisés au sein de l'Organisation.

Chaque membre du PPD s'engage à respecter le caractère exclusivement international des responsabilités du personnel de PPD et à ne jamais chercher à s'immiscer dans les affaires d'Organisation au but de l'influencer dans l'exercice de ses responsabilités.

Le Secrétariat facilite tous les programmes de coopération, les échanges de CSS et la coopération entre les États membres et les autres parties prenantes.

Le Secrétariat mobilise des ressources, explore la coopération triangulaire et d'autres possibilités d'expansion, de transfert et de promotion toute forme d'initiatives pour renforcer la CSS.

Le secrétariat se doit de traduire régulièrement les décisions du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration en plans et programmes de travail annuels concrets et tangibles, et de veiller à leur mise en œuvre.

Le Secrétariat est tenu d'œuvrer conformément aux prérogatives, consignées dans son mandat au sein de PPD, et en particulier pour la promotion de la CSS dans le domaine de la SR, de la population et du développement.

Le Secrétariat s'engage à tenir et à mettre à jour une base de données, à faciliter l'utilisation des experts et de consultants basés dans le Sud, et ce afin de fournir des solutions permettant de relever les défis spécifiques et similaires aux contextes notamment en matière de SR, de population et de développement dans les pays du Sud.

Le Secrétariat partage son expertise technique avec les États membres et les autres partenaires et leur apporte son soutien continu dans l'application des conditions, inhérentes au processus de la CSS, en tant que stratégie de rechange et alternative effective pour la mise en œuvre de la CIPD, après 2014, ainsi que les ODD.

Le Secrétariat est responsable d'assurer une gestion efficace et efficiente des ressources financières et d'autres actifs de PPD.

Bureau Régional pour l'Afrique (BRA)

PPD a ouvert le Bureau Régional d'Afrique à Kampala, en Ouganda, en février 2008, dans le double objectif de soutenir le programme de santé sexuelle et reproductive en Afrique et encourager

la Coopération Sud-Sud. Outre l'organisation de forums et de réunions sur la santé sexuelle et reproductive, le BRA mène un dialogue politique, de haut niveau avec les dirigeants africains et d'autres parties prenantes, pour faciliter le transfert efficace de connaissances, d'informations et de technologies et impulser la sécurité des prestations de base par le biais de la CSS. Le Bureau Régional est dirigé par un directeur de programme régional. Ce directeur est assisté par des professionnels et des membres de personnel qui sont nommés pour le seconder..

Bureau du Programme de Chine

Le Bureau de Programme pour la Chine a été créé en 2006, essentiellement pour le renforcement des capacités du personnel, et assurer la promotion de la CSS dans les domaines de la santé reproductive, de la population et du développement. Le Bureau de Programme Chine, qui est dirigé par un directeur de programme à plein temps, bénéficie de l'appui total du gouvernement chinois.

Observateur Permanent de PPD auprès des Nations Unies

PPD a obtenu le statut d'observateur permanent auprès de l'Assemblée Générale des Nations Unies en novembre 2002. En outre, et conformément aux exigences de l'ONU, PPD maintient un bureau de liaison avec l'ONU à New York. Le rôle de ce bureau consiste à:

- Assurer une représentation de haut niveau pour PPD lors des réunions de l'Assemblée Générale, du Conseil Economique et Social, du Conseil d'Administration du PNUD/FNUAP et d'autres organes des Nations Unies,
- Maintenir une liaison régulière avec les missions permanentes des pays membres du PPD et d'autres membres des Nations Unies, ainsi qu'avec les hauts fonctionnaires des organes des Nations Unies,
- Entreprendre des activités de plaidoyer et de mobilisation de ressources et élaborer, ou participer à, des projets conformément à l'agenda du PPD.



Complexe du Bureau du Secrétariat de PPD
Agargaon, Dhaka, 1207, Bangladesh